BI-HEBDOMADAIRE D'INFORMATION ET D'ACTION SOCIALE PARAISSANT AU CONGO-BRAZZAVILLE

LA SEMAINE AFRICAINE

67ème année

www.lasemaineafricaine.net

N° 3873 du Mardi 9 Avril 2019 - 67e Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -
- CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro -Tél.: (+ 242) 06 579.39.75 - 04.105.20.77 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

UnDimancheenparoisse

Saint Jean Marie Vianney de Mpita

(Diocèse de Pointe-Noire)

La façade principale de l'église (P.9)

Rwanda:25e anniversaire du génocide

Une commémoration empreinte de grande émotion

Paul Kagamé et ses hôtes allumant la flamme du souvenir (P.7)

Coup d'Œil en biais

Ils ne croient plus en leur Gouvernement

(P.6)

Editorial

Distinction

(P.3)

Gestion des finances publiques

Une commission nationale de transparence et de responsabilité va voir le jour

(P.3)

OpérationnalisationduFondsbleupourleBassinduCongo

Une étape importante a été franchie à Brazzaville

(P.3)

Après la signature du contrat d'entente

Distinction

Des journalistes culturels honorés par le président de la République

Les récipiendaires avec l'équipe de la Grande chancellerie des ordres nationaux

(P11)

DE LA LIQUIDATION DES BIENS DE LA SOCIETE BEVERRAGI GROUP CONGO TRANSPORTS S.A.

Le Tribunal de Commerce a rendu en date du 13 novembre 2018, à la requête de la société BEVERAGGI GROUP CONGO TRANSPORT, en sigle BGCT S.A., au capital de 10.000.000 de francs CFA, RCCM n°CG/BZV 13 B 4762, dont le siège social est sis au n°277 de l'avenue Léon JACOB, Mpila, Brazzaville, aux fins de la liquidation de ses biens, la décision dont le dispositif est le suivant:

PAR CES MOTIFS:
Statuant en audience non-publique, sur requête de la société BEVERAGGI, en matière commerciale, et en premier ressort;

En conséquence: Prononce la liquidation des biens de ladite société;

Dit et juge que cette liquidation emporte de plein droit dissolution de la société BEVERAGGI GROUP CONGO TRANSPORT;

Nomme Monsieur Igor ITOUA, Magistrat, comme le juge commissaire de ladite liquidation et désigne Monsieur Remy IKONGA, Expert-Comptable, en qualité de syndic liquidateur;

Dit que cette liquidation emporte de plein droit ce, jusqu'à la clôture des opérations de liquidation, dessaisissement pour ladite société de l'administration et de la dissolution de ses biens présents et de ceux qu'elle peut acquérir à quelque titre que ce soit, à compter du prononcé de cette décision;

Dit, en outre, que tous ses actes, droits et actions seront accomplis ou exercés pendant toute la durée de la liquidation de ses biens par le syndic liquidateur;

Dit, par ailleurs, que la présente décision sera publiée ainsi qu'il est dit aux articles 36 à 38 de l'AUPCAP;
Ordonne l'exécution provisoire.

Pour avis d'insertion légale,

Maître Jean Clément
NGATALI, Greffier en chef.

NECROLOGIE

Les enfants MBANI André :
- Jules Lekibi, ancien directeur de l'école paramédicale Loukabou de Pointe-Noire ;
- Béatre Eva Mbani, agent ANAC ;
- Alain Kidzié
- Frédéric Mbani, agent ONEMO ;
-Serge Péphin Bani, agent CNSS ;
-Gildas Youla
Ont la profonde douleur d'annoncer le décès de leur mère, survenu dimanche 7 avril 2019, à la clinique SECUREX de Brazzaville.
La veillée se tient au n° 8 de la rue Manga, à Talangaï (avenue goudronnée des cimetières de la Tsiémé, arrêt PSP Kibéliba).
La date et le lieu de l'enterrement seront fixés ultérieurement.

Serge Péphin Bani,
Inspecteur principal à la CNSS
Tél. : 06 921 52 80

VISA DUBAI 50.000 F. CFA

Pourtousrenseignementsnécessaires,veuillezvousrapprocherdenos agences.

BRAZZAVILLE: 05 056 64 73 / 06 836 01 88 / 05 020 22 55 / 05 009 00 90
E-mail: directafricabzv35@gmail.com

POINTE-NOIRE: 05 553 17 87 / 06 628 61 67
E-mail: directafricapnr@gmail.com

DUBAI: 00971 50 9916263 / 00971 58 2718358 / 00971 56 5946227 / 00971 55 5539340

E-mail: directafricadxb@gmail.com
Direct Africa reste à votre disposition pour vous accompagner tout au long de votre séjour à Dubaï.

MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET

DIRECTION GENERALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES

DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES DE BRAZZAVILLE

BUREAU DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE FONCIERE DE BRAZZAVILLE-CENTRE

N°_____/MFB/DGID/DEFFD/DDIDB/BCHPF-BZ

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité-Travail-Progrès

ANNONCE LEGALE N°333/2019/BZ-C

INSERTION LEGALE

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière, une procédure d'immatriculation en vue de l'établissement des titres fonciers est en cours : cette procédure concerne les immeubles suivants :

N° d'ordre	N° de réquisition	Références cadastrales	Quartiers	Arr/Dpt	Requérants
01	**19335 du 23-08-18**	Sect J, bloc 22 ; Plle 4 ; Sup : 207,39m²	**CASE J-364/V (CENTRE-VILLE)**	**4-BZV**	**MPOUNGUI Serge**
02	**15073 du 13-10-16**	Sect P12, bloc 136 ; Plle 6 ; Sup : 209,06m²	**32, RUE MABIROU**	**6-BZV**	**MAMADOU KANTE**
03	**20011 du 11-03-19**	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 218,55m²	**KINTELE (FLEUVE)**	**POOL**	**MONGONDZA MAPOLA Alexandre**
04	**19397 du 17-04-18**	Sect P4, bloc 54 ; Plle 11 ; Sup : 366,70m²	**35, RUE MAKOTOPOKO**	**4-BZV**	**BITIMINA Marie**
05	**15818 du 20-12-16**	Sect -, bloc - ; Plle 7 ; Sup : 400,00m²	**50, RUE MOBOIA (QUARTIER NGAMAKOSSO PARIS)**	**6-BZV**	**AKISSA NGABOKO**
06	**19575 du 12-06-18**	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 400,00m²	**QUARTIER TALANGAÏ**	**6-BZV**	**MBO-MPAN Adélaïde**
07	**19581 du 12-06-18**	Sect -, bloc - ; Plle 42 ; Sup : 794,94m²	**KINTELE**	**POOL**	**AMBENDE Benjamin**
08	**19332 du 22-08-18**	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 369,40m²	**KINTELE (COMMUNE)**	**POOL**	**EPENIT Grace Michelle**
09	**19331du 22-08-18**	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 396,61m²	**KINTELE (COMMUNE)**	**POOL**	**EPENIT Maryse Kéliane**
10	**19991 du 04-03-19**	Sect -, bloc - ; Plle 1 ; Sup : 441,33m²	**DJIRI MANIANGA**	**POOL**	**LEME OBENDZA Franklin Brice**
11	**14331 du 24-05-16**	Sect AT, bloc 88 ; Plles 3 et 4 ; Sup : 800,00m²	**QUARTIER NGAMBIO**	**7-BZV**	**HONDJUILA MIOKONO Joseph**
12	**20038 du 20-03-19**	Sect AT, bloc 31 ; Plle 48 ; Sup : 400,00m²	**58, RUE NGAMBIO LÉONARD**	**4-BZV**	**MANKOUSSOU Marc**
13	**19784 du 28-12-16**	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 10ha00a05ca	**VILLAGE DIEU LE VEUT**	**POOL**	**MONGO-BABACKAS Pierre Edouard**
14	**19783 du 28-12-16**	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 10ha00a05ca	**VILLAGE DIEU LE VEUT**	**POOL**	**MONGO-BABACKAS KEIKO Sarla Paule Juliana**
15	**19909 du 30-01-19**	Sect B, bloc 112 ; Plle 8ter ; Sup : 540,00m²	**QUARTIER BAKANDI**	**LIKOUALA**	**BOMBETE Serge**
16	**19703 du 13-07-18**	Sect P15, bloc 45 ; Plle 10 ; Sup : 190,27m²	**21BIS, RUE SAINT PAUL**	**6-BZV**	**GAMPIO GAKOSSO Steph Ulrich**
17	**19887 du 28-01-19**	Sect CH, bloc 113 ; Plle 2 ; Sup : 766,04m²	**MASSENGO (3 POTEAUX)**	**9-BZV**	**YOCKA Roger Rufin**
18	**19530 du 04-10-18**	Sect D, bloc 04 ; Plle 03 ; Sup : 430,34m²	**RUE IBAKA**	**CUVETTE**	**MOULAY Sidiali**
19	**19953 du 18-02-19**	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 40.000,00m² soit 4ha	**MALOUKOU (TERRE IBINA FERME NGATSU)**	**POOL**	**OYABIKI Alphonse**
20	**19260 du 08-03-18**	Sect -, bloc - ; Plle 3 ; Sup : 503,98m²	**RUE NKOUNKOU (QUARTIER NKOMBO MATARI)**	**9-BZV**	**SAMBA Nodry Offrey**
21	**19602 du 20-06-18**	Sect -, bloc - ; Plle 39 ; Sup : 1.168,52m²	**KINTELE**	**POOL**	**AMBENDE Benjamin**
22	**19702 du 13-07-18**	Sect P6, bloc 64 ; Plle 3 (ex 2bis) ; Sup : 193,96m²	**168BIS, RUE DES MARTYRS**	**5-BZV**	**DINGHAT Isabelle Mathilde**
23	**19976 du 26-02-19**	Sect -, bloc - ; Plles 4 et 9 ; Sup : 774,80m²	**VILLAGE YIE**	**POOL**	**DRAME AMADOU**
24	**19975 du 26-02-19**	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 399,95m²	**PK 45**	**POOL**	**DRAME AMADOU**
25	**19957 du 18-02-19**	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 36.699,99m² soit 3ha66are99ca	**MALOUKOU (TERRE IBINA FERME NGATSU)**	**POOL**	**ONGOUBI Gastien Jonas**
26	**19954 du 18-02-19**	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 3.853,64m²	**LIFOULA**	**POOL**	**ONGOUBI Gastien Jonas**
27	**19955 du 18-02-19**	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 40.000,00m² soit 4ha	**MALOUKOU (TERRE IBINA FERME NGATSU)**	**POOL**	**ONGOUBI Gastien Jonas**
28	**20010 du 11-03-19**	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 356,09m²	**10, RUE SAINT PAUL**	**7-BZV**	**BAVEDILA BASSOUAMANGA Damienne**
29	**19486 du 18-05-18**	Sect P12, bloc - ; Plle 1bis ; Sup : 251,56m²	**46BIS, RUE LINZOLO**	**6-BZV**	**ATIPO IBARA Blaise Irenée**
30	**2000 du 07-03-19**	Sect P8, bloc 139 ; Plle 14 (ex 7bis) ; Sup : 238,17m²	**103, RUE LEKANA**	**4-BZV**	**Mohamed-Lamine KABA**
31	**16791 du 29-08-17**	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 658,58m²	**QUARTIER KOMO**	**PLATEAUX**	**BEIHIM YAHEFDHOU**
32	**15873 du 28-12-16**	Sect P8, bloc 212 ; Plle 8 ; Sup : 297,63m²	**54, RUE KIMPANDZOU**	**4-BZV**	**KIANG BOKOUAYE Thony Israel BIENVENU**
33	**19680 du 19-11-18**	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 1.600,00m²	**QUARTIER NDIBOU (PK45)**	**POOL**	**LEWENDZE Irène**
34	**12509 du 28-05-15**	Sect -, bloc - ; Plles 3 & 4 ; Sup : 400,00m²	**VILLAGE DJIRI PONT**	**PPOL**	**AMINA DZAKOMBA Franck Styvele**
35	**20008 du 11-03-19**	Sect N, bloc 19 ; Plle 1 ; Sup : 1.250,00m²	**OWANDO**	**CUVETTE**	**COUSSOUD MAVOUNGOU Martin Parfait Aimé**
36	**19978 du 27-02-19**	Sect CI, bloc 100 ; Plle 17 ; Sup : 436,16m²	**8, RUE NKONDI**	**9-BZV**	**NGOLO Marie Noëlle**
37	**13325 du 08-10-15**	Sect -, bloc - ; Plle 11 ; Sup : 400,00m²	**QUARTIER NDILOU**	**POOL**	**PELLA MOUENET OKOUELE Roger Armand Maurice**
38	**19998 du 06-03-19**	Sect P9, bloc 108 ; Plles 8 (ex12) ; Sup : 425,28m²	**187, RUE DOLISIE**	**5-BZV**	**Monsieur EBENGA Vianney De Wenceslas et Madame AKIERA Nyvia Faïda**
39	**19861 du 17-01-19**	Sect P8, bloc 03 ; Plle 12 (ex 10bis) ; Sup : 511,94m²	**13BIS, RUE CONGO**	**4-BZV**	**Enfants OSSOMBO**
40	**19555 du 10-10-18**	Sect P15, bloc - ; Plle - ; Sup : 1.942,10m²	**TALANGAÏ (FACE GYMNASE NICOLE OBA)**	**6-BZV**	**GAKALA OKO André**
41	**20033 du 18-03-19**	Sect P11, bloc 82 ; Plle 6 ; Sup : 239,04m²	**285, RUE MAYAMA**	**5-BZV**	**S.C.I FATIMA**
42	**19950 du 14-02-19**	Sect -, bloc - ; Plles 1, 2, 3, 4 et 5 ; Sup : 2.378,47m²	**COMMUNE DE KINTELE**	**POOL**	**DZOMBALA Michel**
43	**15874 du 28-12-16**	Sect P5, bloc 46 ; Plle 2 ; Sup : 394,56m²	**58, RUE LENINE**	**4-BZV**	**KIANG BOKOUAYE Fabiola Vivine**
44	**14788 du 18-08-16**	Sect AT, bloc 27 ; Plle 29bis ; Sup : 195,30m²	**93, RUE LOULENDO DAVID (NGAMBIO)**	**4-BZV**	**MOUBIE Davy**
45	**20052 du 26-03-19**	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 2.697,73m²	**QUARTIER KINTELE FLEUVE**	**POOL**	**ONGOBO OKEMBA Fulgort Patrick**

Au-delà de deux (2) mois à compter de ce jour, aucune opposition ou réclamation à l'immatriculation ne sera plus recevable (article 26 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000 portant régime de la propriété foncière).

Fait à Brazzaville, le **08 avril 2019**
L'Inspecteur Divisionnaire,

Claudio TSOWELA.

Gestion des finances publiques

Une commission nationale de transparence et de responsabilité va voir le jour

Réunis en séance plénière le vendredi 5 avril 2019 au Palais des congrès, sous la présidence d'Isidore Mvouba, président de l'Assemblée nationale, les députés ont adopté le projet de loi fixant les attributions, la composition et le fonctionnement de la Commission nationale de transparence et de responsabilité dans la gestion des finances publiques. Elle est chargée de veiller à la bonne exécution des dispositions légales et règlementaires relatives à la gestion saine des deniers publics par les acteurs publics.

Jouissant de la personnalité morale et de l'autonomie financière, cette Commission aura, entre autres missions de recueillir et diffuser les bonnes pratiques en matière de transparence et de responsabilité dans la gestion des finances publiques; requérir toute expertise pour la validation des informations publiées relatives aux recettes et aux dépenses publiques; engager toute enquête en cas de violation de la transparence et de la bonne gouvernance.

Pour le ministre Aimé Wilfrid Bininga, ce projet de loi est un signal solennel d'engagement, de transparence et de responsabilité pour une gestion saine des finances publiques du pays, aussi bien à l'égard de la population, de la société civile, que des investisseurs et des partenaires au développement. *«Il répond aux recommandations de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE) et de la société civile congolaise».*

Les débats en commission ont porté sur la création préalable de cette Commission avant d'en fixer les attributions, la composition et le fonctionnement, l'identification de la Cour d'appel devant recevoir le serment des membres de la commission nationale, la nature des concours financiers attendus par la commission, la soumission des activités de la commission au triple contrôle parlementaire, juridictionnel et administratif, la nécessité de transmettre le rapport de la commission au ministre des Finances. La Commission nationale de transparence et de responsabilité dans la gestion des finances publiques est composée de 11 membres.

Aimé Wilfrid Bininga

Police nationale: Des réformes pour mieux répondre aux mutations

L'autre projet de loi adopté est celui fixant les missions, l'organisation et le fonctionnement de la police nationale qui est une composante de la Force publique,

Raymond Zéphirin Mboulou.

subordonnée à l'autorité civile. *«Elle est instituée dans l'intérêt général. Nul ne doit l'utiliser à des fins personnelles. La police est apolitique».*

Initié par le Gouvernement, ce projet de loi vise le renforcement des capacités opérationnelles de la police nationale, en vue de la rendre plus efficace et plus apte à répondre aux mutations actuelles de la société congolaise, ainsi qu'à celles de l'environnement régionale.

Etant devenue une force, sous réserve de ses missions relatives à la police judiciaire, conformément à la Constitution du 25 octobre 2015, *«il serait normal que la police nationale soit structurée en commandements; qu'elle ait les mêmes droits et prérogatives que les autres composantes de la Force publique»,* **a expliqué le ministre Raymond Zéphirin Mboulou.**

Sur la proposition d'un commandement unique à la tête de la police nationale, le ministre a pensé qu'elle n'est pas envisageable, en raison de la sensibilité et de la spécificité de chacune de ses organes. *«Chaque chef d'organe est responsable devant le ministre»,* **a-t-il ajouté.**

Dans son exposé, Raymond Zéphirin Mboulou a édifié les députés sur l'importance des réformes envisagées au sein de la Police nationale, à travers ce projet de loi dont l'initiative date de 5 ans. Pour lui, les mutations actuelles de la société engendrent des défis nécessitant un renforcement des capacités organisationnelles et opérationnelles de la police nationale. *«Quelle a réflexion sur ses organes a conduit à leur réorganisation structurelle, afin qu'ils soient gérés par des commandements forts et efficaces».*

Afin d'assurer la gestion, la coordination, l'orientation et le contrôle de la police nationale, le ministre en charge de la police nationale dispose, selon la nouvelle loi, des organes suivants: un conseil de commandement et un conseil de discipline dont les attributions, la composition et le fonctionnement sont fixés en conseil des ministres.

Pour accomplir sa mission de garantir la sécurité intérieure et extérieure de l'Etat, la police nationale comprend désormais des organes de commandement: un commandement des forces de police, un commandement de la sécurité civile et la centrale d'intelligence et de documentation. Pour l'organe de contrôle, l'Inspection générale de la police nationale et comme organes de soutien, la Direction générale des finances et de l'équipement et la Direction générale de l'administration et des ressources humaines à suffisance.

Parmi les autres affaires adoptées figurent les projets de loi portant création du Fonds d'impulsion, de garantie et d'accompagnement des très petites, petites et moyennes entreprises et de l'artisanat; autorisant l'adhésion à l'accord cadre portant création de l'alliance solaire internationale et celui portant approbation de l'avenant n°2 à la convention de financement du projet de construction du réseau de transport d'énergie associé à la centrale d'Imboulou.

Cyr Armel YABBAT-NGO

Editorial

Distinction

De temps en temps, l'exercice au quotidien de notre profession s'illumine d'un sourire, d'un remerciement, d'une marque d'estime. Ces instants-là sont savoureux, bien entendu, et nous ne les dédaignons pas même si nous ne vivons pas des seules quêtes de reconnaissances. C'est un bon moment qui fait passer les longues heures de recherche, de lectures et de relectures, de corrections, de vérifications et de confrontations des faits.

La semaine dernière, La Semaine Africaine a été honorée par un de ces moments. Une dizaine de journalistes, des chroniqueurs culturels, ont été gratifiés de citations à l'Ordre du dévouement. Le symbole est heureux ; il renvoie à la reconnaissance d'un travail accompli, dans le dévouement et l'abnégation, au point de frapper ceux qui le regardent ou le jugent.

Parmi ces journalistes a figuré un des nôtres (voir article en page 11), notre secrétaire de rédaction et Rédacteur-en-chef adjoint, mais aussi responsable de la page culturelle. Véran Carrhol Yanga, modeste comme à son accoutumée, s'est vue épinglée la distinction et nous ne pouvons bouder le plaisir de la lui voir décernée.

La distinction qui vient honorer un des nôtres est une incitation à faire dans l'impartialité que nous permettent les circonstances, un travail où il est facile de tomber dans les aprioris. Rendre compte de la culture, lire avant les autres les livres qui racontent la vie, saisir la fulgurance d'un esprit dans l'instant, un de ceux qui orientent notre vie en société, commenter ce qui n'est plus: tâche pas toujours aisée !

Surtout quand l'exercice de cette mission où on reste parfois à veiller tard les soirs de spectacles, de concerts ou de dédicaces confine à l'ingratitude de l'instant. Il faut aimer. Il faut faire aimer ! Nos amis chroniqueurs culturels n'ont certes pas la partie la plus anodine de notre travail de journalistes. Pour beaucoup, l'intrusion dans la mondanité peut même se révéler gratifiant. Mais il n'empêche que le public ne mesure pas toujours la difficulté de raconter la culture dans nos pays, toujours changeants, toujours mouvants et toujours susceptibles.

Une médaille a été accrochée au revers de veste de l'un de nous. Nous en dédions une large part aux lecteurs qui nous font l'amitié régulière de nous lire. C'est une invite à aller de l'avant, sans compromission aucune dans la voie de notre engagement non partisan.

Albert S. MIANZOUKOUTA

Opérationnalisation du Fonds bleu pour le Bassin du Congo

Une étape importante a été franchie à Brazzaville

Il s'est tenu à Brazzaville, du 4 au 5 avril 2019, sur invitation de Mme Arlette Soudan-Nonault, ministre de Tourisme et de l'environnement, coordonnatrice technique de la Commission climat du bassin du Congo, la réunion de lancement de l'étude de préfiguration du Fonds bleu pour le bassin du Congo. Son objectif était de lancer l'étude de préfiguration et de valider l'approche méthodologique, le calendrier d'exécution et les résultats attendus de cette étude réalisée par le cabinet Ernest & Young, adjudicateur du marché. Il a donc été signé un contrat d'entente pour son fonctionnement.

On se félicite après cette compétition que notre offre technique ait été retenue. Sachez qu'avec notre équipe, avec les experts que nous avons réunis et d'autres cadres, nous allons faire de notre mieux pour pouvoir mettre sur des rails ce grand projet», **a déclaré Patrice Lefeu, représentant du cabinet Ernest & Young.**

La directrice du Centre de compétences en changements climatiques du Maroc, Mme Rajae Chafil, a dit que son centre attendait avec beaucoup d'intérêt les conclusions de cette importante étude qui, va permettre *«de constituer un exemple pour les autres régions du monde, en termes de renforcement de la coopération régionale dans le domaine de la résilience et de la lutte contre les effets néfastes du changement climatique».*

Pour le représentant de la CEEAC, cet atelier marque une étape déterminante dans le processus d'accélération de l'opérationnalisation du Fonds bleu pour le bassin du Congo. *«Nous sommes heureux de mesurer les progrès réalisés dans le processus pour l'opérationnalisation du Fonds bleu pour le bassin du Congo. Ce Fonds bleu, à travers son opérationnalisation, vient confirmer l'engagement et le positionnement des Etats de la CEEAC et de la Communauté des Etats de l'Afrique de l'Est. Après le processus politique, nous devons passer rapidement aux actions concrètes pour satisfaire les attentes des Etats, celles des entreprises, des populations et des partenaires techniques et financiers»,* **a indiqué Mme Honoré Tabouna.**

La représentante du PNUD Maroc, Martine Terrere, est revenue sur le choix porté sur le cabinet Ernest & Young pour mener cette étude de préfiguration du Fonds bleu pour le bassin du Congo. Un choix fait en toute transparence à travers une démarche inclusive et participative impliquant tous les acteurs concernés à toutes les étapes du processus depuis la préparation et la révision des termes de référence de l'étude, le lancement de l'appel d'offres, l'évaluation des offres et l'attribution du marché, a-t-elle assuré. *«Nous sommes convaincus que la création et l'opérationnalisation du Fonds bleu donnera une impulsion positive porteuse de nouvelles perspectives prometteuses pour le bassin du Congo, pour la région et tout le continent africain. Il va sans dire que la réussite de*

(Suite en page 5)

Après la signature du contrat d'entente

Conseil consultatif des sages et des notabilités traditionnelles

Session de sensibilisation et de vulgarisation de la loi organique

Pour mieux connaitre le Conseil consultatif des sages et des notabilités, il a été organisé mercredi 3 avril 2019, à l'hôtel de ville de Brazzaville, une session de vulgarisation de la loi organique de ce Conseil. C'était sous la direction de Jean Marie Ewengue, secrétaire permanent du Conseil, en présence du président du conseil municipal et départemental, Maire de la ville de Brazzaville, Roger Christian Okemba; du préfet de Brazzaville, Cébert Ibocko Onangha, et des administrateurs-maires d'arrondissements. Ainsi que des représentants d'autres institutions nationales.

Photo de famille

C'est le premier secrétaire du Conseil consultatif, Jules Moussavou, qui a lu et commenté cette loi organique qui comprend 21 articles. Le commentateur a indiqué que l'article 1er stipulait que le Conseil consultatif des sages et des notabilités traditionnelles émet des avis sur la gouvernance démocratique, culturelle et sociale de l'Etat et fait au Gouvernement des suggestions. Il se réunit à la demande du président de la République. L'article 2, quant à lui, rappelle que le Conseil consultatif est placé sous l'autorité du président de la République. Il comprend des membres de droit et des membres désignés par le président de la République en conseil des ministres. *«Sont membres de droit: les rois, le président national des sages, les présidents des sages de chaque département».* **Sont membres désignés par le président de la République en conseil des ministres: les membres du bureau exécutif des sages; les chefferies traditionnelles de chaque département; un représentant de la présidence de la république; un représentant de la primature; un représentant du ministre en charge de l'administration du territoire; un représentant du ministre en charge de la culture et des Arts; les individualités reconnues pour leur esprit de modération et d'adhésion à la solidarité nationale ainsi qu'à la justice sociale. S'agissant de l'article 19, Jules Moussavou a indiqué que la qualité de membre du Conseil consultatif ne donnait droit à aucune indemnité. Toutefois, les membres du Conseil consultatif participant au Conseil ont droit au remboursement de leurs frais de transport et au paiement d'une indemnité de session dont le montant est fixé par décret en conseil des ministres. Dans son mot de circonstance, le secrétaire permanent du Conseil consultatif des sages et des notabilités traditionnelles a remercié le président de la République pour avoir mis en place cette organisation. Il a rappelé que c'est toujours auprès des sages et notables qu'on vient chercher un conseil pour trouver la clé à son problème. Dans la société humaine, on considère ces hommes comme la source, le socle de la culture, le garant de l'histoire et le fondement de nos traditions. Cela fait d'eux, des grands sages et des juges très écoutés dans la gestion des conflits.**

Pascal AZAD DOKO

Fonds national du cadastre (FNC)

Les animateurs appelés à créer des mécanismes innovants de ressourcement

La session inaugurale du comité de direction du Fonds national du cadastre s'est déroulée vendredi 29 mars 2019 à Brazzaville, sous la direction de Jean Christophe Okandza, président du comité.

Jean Christophe Okandza

Cette première session marque le réel départ du Fonds national du cadastre, y compris également de son comité de direction. En tant qu'établissement précieux, outil et pilier indispensable de la mise en œuvre de la réforme foncière instituée en 2004 par le président de la République. Le FNC a un rôle important à jouer. Les résultats attendus de cette structure sont au centre de la gouvernance responsable du secteur foncier. Ainsi les participants à cette première session ont examiné et adopté les points inscrits à l'ordre du jour: examen et adoption du règlement et du cadre structurel; examen et adoption du rapport financier exercice 2013-2018; examen et adoption de la dusynoptique du personnel; examen et adoption de la convention collective; examen et adoption des actes pris par le comité de direction.

Il a été recommandé aux animateurs du FNC de se *«doter d'une créativité et d'une lucidité sans limite afin de créer des mécanismes innovants de ressourcement dans l'optique du financement des ouvrages cadastraux».* **Les participants ont pris l'option d'aller de l'avant pour gagner le pari. Dans sa communication, le directeur général du FNC a indiqué qu'un regard particulier** *«sur les défis d'une réelle politique de financement, favorisant les conditions idoines des structures sous tutelle du ministère des affaires foncières et du domaine public, chargé des relations avec le parlement n'auront d'aboutissement heureux que dans la modernisation de l'administration foncière et au travers de la mise en place d'une ingénierie foncière, gage de la sécurisation du foncier congolais et, surtout, de l'élargissement de l'assiette fiscale qui apporteront à notre pays des ressources importantes à verser au trésor public, la terre étant une niche»***, a-t-il indiqué.**

Par ailleurs, relevé qu'outre ces missions fondamentales qui lui sont confiées, le FNC joue aussi le rôle d'interface entre le ministère de tutelle et les organismes de financement des projets, tant au niveau national qu'à l'échelle l'internationale.

Pour Jean Christophe Okandza, la présence des décideurs administratifs et financiers à cette session est salutaire, car, a-t-il souligné, ils permettront de *«booster le FNC afin de bénéficier de certaines ressources propos prévus dès la création de cet établissement public foncier».* **Il s'agit de l'affectation régulière du budget «volet investissement» et de la signature du projet d'arrêté fixant les taux et les modalités de rétrocession de certaines ressources.**

Pendant les travaux

Pascal AZAD DOKO

Sécurité

Améliorer les capacités physiques et techniques des policiers

Un exercice synthèse sur le maintien et le rétablissement de l'ordre public pour entretenir les réflexes et la réactivité des hommes a tenu l'assistance en haleine. Ils'est déroulé le 30 mars 2019 à l'esplanade du Stade président Alphonse Massamba-Débat à Brazzaville. Il a été réalisé par le Groupement mobile de la police (GMP) en synergie avec les policiers des Unités spécialisées et de la Sécurité civile. Cet exercice rime avec l'instruction du directeur général de la Police qui, lors de ses descentes dans les casernes, donnait des orientations *«d'avoir besoin des unités professionnellement bien formées».*

La manœuvre a porté sur un exercice de rétablissement de l'ordre public après une brouille avec des manifestants, suite à l'interpellation et au démantèlement des fumeurs de chanvre dans un fumoir. Surpris par les policiers, ces derniers ont été conduits dans un commissariat de Police.

Une séquence de la manoeuvre

Pour le directeur de cet exercice, le colonel Guy-Jonas Tsiba, commandant du GMP: *«Le degré de professionnalisme de nos hommes ne peut être élevé que par le biais des entraînements et avec ce genre de démonstration des capacités opérationnelles du groupement. Cet exercice a permis de maintenir et d'améliorer les capacités physiques et techniques de nos hommes pour qu'ils soient toujours une troupe prête comme dit la devise du GMP: Toujours omniprésent».*

En dehors de cette démonstration, prélude à la célébration du trentième anniversaire du GMP, prévue le 3 avril, a-t-il ajouté, *«les unités de police s'entraînent au quotidien».*

Le directeur de la sécurité publique, le colonel Delphin Didace Yobi, a affirmé que le maintien et le rétablissement de l'ordre public sont des notions très sensibles à ne pas confier aux gens inexperts. Il faut avoir la connaissance réelle des textes, la maîtrise des techniques appropriées et le bon usage du matériel et d'autres équipements pour accomplir cette mission avec succès. *«Je crois que c'est ce que le Groupement mobile de la police vient de démontrer. La police dispose d'un potentiel pour lui permettre de régler les questions relatives au maintien et au rétablissement de l'ordre public. C'est un exercice réalisé avec maestria par des professionnels!»***, a-t-il déclaré.**

Assistant à la manœuvre, le directeur des opérations à l'Etat-major général des Forces armées congolaises, le général de brigade François Osseléa confié: *«l'exercice est à saluer ainsi que les hommes qui ont passé des heures entières d'entraînement pour obtenir le résultat escompté. Ce qui m'a impressionné c'est la coordination des opérations du Groupement mobile de la Police avec d'autres composantes comme les policiers des Unités spécialisées et ceux de la Sécurité civile. Je souhaite que lors de prochains exercices, qu'on tienne compte des opérations combinées des forces!».*

Abondant dans le même sens que le général Osseléa sur l'opération combinée des forces, le colonel de Police André Fils Obami-Itou, directeur général adjoint de la Police, ***a souligné:*** *«J'ai bien aimé votre travail, votre présentation avec une bonne culture d'Etat-major, nous l'avons senti dans la présentation. Nous allons créer davantage de conditions pour vous obliger de vous entraîner quotidiennement et professionnellement».*

Boris B.

PARCELLES A VENDRE

A Moungali, proche de l'avenue Maya-Maya

A Massina, proche du marché Bissita

Tél: 06 627 93 78
05 586 25 83

Ministère et Conseil consultatif de la Jeunesse

Travailler la main dans la main dans l'intérêt de la jeunesse

Nommé secrétaire permanent du Conseil consultatif de la jeunesse, Juste Bernardin Gavet, premier secrétaire de la Force montante congolaise (FMC), jeunesse du Parti congolais du travail (PCT), a été reçu en audience le 3 avril 2019 par la ministre de la Jeunesse et de l'éducation civique, Destinée Hermella Doukaga. Ensemble, ils ont décidé de travailler la main dans la main dans l'intérêt de la jeunesse congolaise.

Destinée Hermella Doukaga et Juste Bernardin Gavet

Depuis que le Conseil consultatif de la jeunesse est devenu fonctionnel, nous n'avons pas encore eu à rencontrer Mme la ministre de la jeunesse. Depuis le 22 mars dernier, le secrétariat du Conseil consultatif de la jeunesse est au grand complet parce que les deux autres secrétaires ont été nommés. Il était de bon aloi pour nous de venir rencontrer la ministre de la Jeunesse, d'abord pour lui traduire la reconnaissance de la jeunesse congolaise à l'endroit du président de la République qui n'a ménagé aucun effort avec son Gouvernement pour doter la jeunesse congolaise de cet instrument d'expression, mais aussi de participation à la gestion de la chose publique. Deuxièmement, c'était de dire que le Conseil consultatif de la jeunesse, organe consultatif qui s'occupe des questions de la jeunesse et faire des suggestions au président de la République et au Gouvernement est disponible et disposé à pouvoir collaborer et travailler avec le ministre de la Jeunesse. En substance, nous disons que nous avons la proposition, mais elle en tant que membre de l'exécutif, elle à l'action. Donc, c'est la conjugaison de la proposition et de l'action qui fera que les problèmes de la jeunesse puissent trouver des solutions idoines. Nous avons terminé notre échange on se disant disposé et disponible, en tout cas, en ce qui nous concerne à pouvoir travailler la main dans la main dans l'intérêt de la jeunesse congolaise et de la nation toute entière de façon générale», **a indiqué Juste Bernardin Gavet. A la question de savoir s'il ne tomberait pas sous le coup de la notion du cumul de mandats, il a répondu.** *«Les textes du Conseil consultatif de la jeunesse, relatives aux incompatibilités prévoient des dispositions. A ce niveau-là, il n'y a aucune incompatibilité tant au niveau des textes du Conseil que de l'organisation à laquelle j'appartiens».*

KAUD

Transport

Le Conseil congolais des chargeurs en partenariat avec son équivalent en RDC

Une délégation du Conseil congolais des chargeurs conduite par Séraphin Mouendzi, son directeur général, a séjourné du 3 au 5 avril 2019 à Kinshasa, en République Démocratique du Congo. Au cœur de cette visite, la signature d'un accord de collaboration avec l'Office de gestion du fret multimodal (OGEFREM).

La signature de l'accord de collaboration entre les deux directeurs

Paraphé du côté congolais par Séraphin Mouendzi, et Patient Sayiba Tambwe, directeur général de l'Office de gestion du fret multimodal (OGEFREM) de la République Démocratique du Congo, cet accord épouse les recommandations de l'Organisation maritime de l'Afrique de l'ouest et du centre (OMAOC) et de l'Union des conseils des chargeurs africains (UCCA) qui encouragent la collaboration entre Etats membres. Il permet aux deux conseils des chargeurs de faire asseoir une collaboration mutuellement avantageuse. Selon certaines dispositions de cet accord, les deux conseils des chargeurs se donnent réciproquement mandat de réguler et de gérer pour son propre compte le fret des deux pays transitant par leurs ports respectifs. Par la même occasion, le Conseil congolais des chargeurs et l'Office de gestion du fret multimodal (OGEFREM) s'engagent à reconnaître mutuellement les documents délivrés en bonne et due forme par les Conseils des chargeurs respectifs, dans le cadre du suivi du trafic multimodal en transit ou inter-Etats. Aux fins d'atteindre les objectifs visés, les deux parties faciliteront, s'il le faut, l'implantation des bureaux avancés des Conseils des chargeurs respectifs.

En outre, les deux Conseils s'engagent à représenter les intérêts mutuels auprès des chargeurs, transitaires, affréteurs, armateurs, autorités portuaires ou toutes les personnes tant physiques que morales, publiques ou privées, intervenant dans le processus d'acheminement du fret maritime transitant par les ports de son Etat, veiller à l'application de la réglementation de l'autre sur la régulation et la gestion du fret multimodal en transit ou inter-Etat, contrôler et à délivrer les documents de couverture du fret (BESC/FERI, AD) à l'import ou à l'export selon les cas et s'assister dans le recouvrement de la commission d'intervention. Dans le cadre de la traçabilité, chaque conseil transmettra à l'autre les statistiques qui reprennent: le titre de transport, la nature des marchandises, le pays d'origine, le lieu du chargement, les ports de transit, le tonnage et le volume transportés, les tarifs appliqués, les moyens de transport (navire, train, camion, etc.), l'identité du transporteur et le mode de conditionnement.

Exprimant ses sentiments, Séraphin Mouendzi, directeur général du Conseil congolais des chargeurs, a regretté qu'il n'y ait jamais eu de collaboration entre les deux structures. *«Je rends un hommage mérité à Patient Sayiba Tambwe qui a accepté notre demande de nous recevoir pour que nous puissions formaliser enfin ce qui aurait pu être depuis des décennies»*, **a-t-il dit.**

«Comme nous avons le souci d'assurer la traçabilité, nos amis du Congo Brazzaville ont le même souci, je crois qu'il était tout à fait logique que nous puissions avoir un document qui définit le cadre de la collaboration entre l'Office de gestion du fret multimodal (GEFREM) et le Conseil congolais des chargeurs», **a indiqué Patient Sayiba Tambwe.**

KAUD

(Suite de la page 3)

ce projet est tributaire de la mobilisation et de la contribution de tous les acteurs publics et privés, locaux, régionaux et internationaux. Nous devons continuer de travailler ensemble dans le même esprit de partenariat qui a prévalu à ce jour et qui nous réunit aujourd'hui, afin de créer les conditions favorables à l'aboutissement de cette étude, une étape cruciale pour la concrétisation du fonds bleu pour le bassin du Congo», **a-t-elle fait savoir.**

Ouvrant les travaux de cet atelier, Mme Arlette Soudan-Nonault a rappelé l'objectif de la Commission Climat du bassin du Congo qui, selon elle, vise à concilier le développement économique des Etats et la lutte contre les changements climatiques pour une éco-émergence de l'Afrique. *«Le Fonds bleu pour le bassin du Congo est destiné à financer le développement et la promotion de l'économie bleue, est un outil stratégique pour la diversification de l'économie actuelle desdits Etats ainsi que pour la création d'emplois et l'amélioration des conditions de vie des populations des Etats membres des deux communautés régionales»*, **a-t-elle expliqué.**

L'étude de préfiguration est constituée de deux lots: le premier lot est consacré à l'élaboration du plan d'investissement des programmes sectoriels de l'économie bleu; le deuxième lot, à l'élaboration de tous les outils politiques, diplomatiques, techniques, juridiques destinés à doter le Fonds bleu pour le bassin du Congo d'une gouvernance aux normes mondiales au service des attentes des Etats, des entreprises, des partenaires techniques et financiers et des populations.

Autre mede des échanges, des recommandations ont été formulées au cabinet Ernest & Young. Un contrat d'entente a été signé le 5 avril, entre le PNUD Maroc, le cabinet Ernest & Young, le Centre des compétences et la Commission climat du bassin du Congo pour le fonctionnement du Fonds bleu.

«C'est un réel plaisir et un moment d'émotion parce que nous avons fait un pas de géant. Ces deux activités constituent une étape très importante dans le cadre du processus d'opérationnalisation, non seulement de la Commission climat du bassin du Congo, mais surtout de son instrument financier le Fonds bleu pour le bassin du Congo», **s'est réjouie la ministre, en clôture de l'atelier.**

Cyr Armel YABBAT-NGO

Coup d'oeil en biais

Ils ne croient plus en leur Gouvernement

Les débats au Parlement montrent qu'il y a toujours des réponses à tout. La semaine dernière encore, les membres du Gouvernement sont allés faire, selon l'expression d'un citoyen, une «promenade de santé» à l'Assemblée nationale pour parler, entre autres, de la question de retraite automatique. S'il est vrai qu'en interpellant le Gouvernement, les députés jouent leur rôle de contrôle de l'action gouvernementale qui leur est dévolu, beaucoup de Congolais ne se font plus d'illusions. Tel cet auditeur de Radio-Congo qui a réagi dimanche 7 avril dans l'émission "Action et développement", sur la question cruciale de la régularité des pensions: *«Il n'y a rien à attendre du Gouvernement. Ils nous trompent seulement (…). Ce sont des consignes. En allant au parlement, ils se disent: calmez là-bas pour qu'on voie qu'est-ce que ça va donner demain. Ça, ce ne sont pas des ministres! Ce sont des gens qui mettent le président de la République dans des problèmes sérieux».*

Des nids de poule colmatés à coup de plaques de ciment

Les problèmes de voirie urbaine se posent toujours avec acuité dans la capitale congolaise. Une société est en train de colmater les énormes trous de certaines artères bitumées qui se transforment en lacs quand il pleut avec des gravats, du fer et du ciment. Ces matériaux seraient en train de se substituer au traditionnel bitume. Pour de nombreux Brazzavillois, ce «bricolage» n'est, au fond, que cautère sur une jambe de bois. La succession des pluies restituera à ces artères leurs lacs, prédisent-ils. Pour le moment, on y roule bien. Tant mieux pour les usagers.

Un camion de livraison des boissons se renverse sur l'avenue de l'OUA

Ni poisson d'avril, ni diversion! Le lundi 1er avril dernier, en matinée, un camion avec remorque des établissements Jackson chargé de casiers de boissons, en provenance du quartier Matour, un quartier de Makélékélé, est tombé dans un grand trou en voulant s'engager sur l'avenue de l'OUA au niveau de l'ex-Camp des pionniers devenu garage de la Société de transport public urbain (STPU). A environ cent mètres du poste du commissariat de police du Pont du Djoué. Mais, avant que le chauffeur en état de choc n'informe ses responsables, en un rien de temps, le camion a été vidé d'une partie de sa cargaison par les témoins de la scène, hommes en arme compris! Ils n'ont pas hésité à s'emparer des bouteilles en prenant le risque de marcher sur les tessons éparpillés sur la chaussée.

Dette commerciale: les résultats de l'audit toujours attendus

L'année dernière, les cabinets Ernest§Young et CACOGES ont été choisis sur appel d'offres pour auditer la dette contractée auprès des opérateurs économiques, aux fournisseurs et aux sociétés prestataires des services. Les experts de ces deux cabinets auraient dévoilé en novembre dernier que la moitié des créanciers n'étaient pas venus réclamer leurs fonds. Ce qui pousse à penser que des créances fictives sont été décelées. Cinq mois après, les résultats définitifs de l'audit ne sont toujours pas publiés, alors que les vrais opérateurs économiques attendent quel'Etat apure leur dette.

Climat des affaires: le Congo encore rétrogradé!

Décidément le Congo a du mal à faciliter le développement des affaires sur son territoire. C'est du moins ce que vient encore de soutenir le groupe de la Banque mondiale dans son rapport Doing business 2019. Il faut descendre jusqu'au 180e rang pour trouver le nom du Congo, sur 190 pays! Déjà mal classé en 2016 (176e), il perd une place encore par rapport au classement 2018 (179e). Le secteur privé souffre d'entraves diverses. Le Congo est donc un pays qui ne rassure pas les investisseurs!

On a frôlé la catastrophe à Sibiti

La pluie est toujours dangereuse. La tornade qui s'est abattue sur la ville de Sibiti la nuit du 24 au 25 mars a laissé des impacts qui témoignent de la violence et de sa furie ces mois de mars-avril, période de grande saison des pluies. La résidence du Secrétaire général du département a vu un gros arbre limbas'abattre sur une partie de la toiture et souffléun pare-brise du véhicule de fonction. Une partie de la toiture du bâtiment des services de l'église catholique, savoisine, a été arrachée par la chute d'un sapin déraciné, alors que des pèlerins de la scholaya étaient en retraite spirituelle. Dieu est grand! Il a épargné la vie de ses fidèles et celle de leurs voisins, couverts par la bénédiction de ce lieu de culte. On a dit amen.

«Le Développement est le nouveau nom de la Paix» (Pape Paul VI)

Nouveaux projets

Accompagner le Congo à préserver ses ressources naturelles

La délégation de l'Union européenne a dévoilé six nouveaux projets qu'elle soutient et finance à hauteur de 13 millions d'euros (soit plus de 8 milliards de FCFA) au Congo. La cérémonie de présentation s'est déroulée jeudi 4 avril 2019 à Brazzaville, sous l'égide de Raul Mateus Paula, ambassadeur de l'Union européenne au Congo qui avait à ses côtés Bertrand Cochery, ambassadeur de France, des représentants des ministères du Tourisme, du Plan, de la Justice, de la Promotion de la femme, de la société civile et le représentant de la Banque mondiale.

Raul Mateus Paula

Les programme de gestion durable de la faune; la conservation et gestion participative de l'aire protégée de Messok Dja et de sa périphérie; la conservation des ressources naturelles et développement durable du parc national d'Odzala-Kokoua (PNOK) en République du Congo; l'approche intégrée pour la conservation de la biodiversité du parc national de Nouabalé-Ndoki et de sa périphérie; renforcer, dans les trois districts de la Lékoumou, le rôle de la société civile pour promouvoir le respect des droits humains; Evaluation de la dette publique en République du Congo: tels sont les six projets soutenus ou à soutenir.

Pour Raul Mateus Paula, ces projets ont pour objectifs de poursuivre les efforts pour la réduction de la pauvreté au Congo et pour la protection des personnes vulnérables; de rappeler l'engagement continu de l'Union européenne pour une gestion durable et responsable des écosystèmes et de la biodiversité et, enfin, réaffirmer son soutien aux organisateurs de la société civile comme partie prenante essentielle dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques. Sur le total des 13 millions d'euros engagés, a souligné l'ambassadeur de l'Union européenne, plus de 12 millions sont en faveur de la protection de l'environnement, par le biais de deux instruments: le Programme ECOFAC et le programme Sustainable wildlife management.

Les organisateurs entourés des représentants des projets

Le programme de gestion durable de la faune contribue à la conservation de la faune sauvage des écosystèmes et de leurs services. Ce programme qui durera de 60 mois est financé à 100% par l'U.E à hauteur de 2. 490 millions FCFA.

La conservation et la gestion participative de l'aire protégée de Messok Dja et de sa périphérie vise à promouvoir une économie verte caractérisée par un développement économique durable et inclusif, ainsi que par la lutte contre le changement climatique. Financé à 55% par l'U.E, ce projet va durer 45 mois pour un montant de 1. 190 millions FCFA. La conservation des ressources naturelles et développement durable au Parc national d'Odzala-Kokoua (PNOK) en République du Congo a pour but de contribuer à la préservation de la biodiversité et des écosystèmes fragiles. D'une durée de 54 mois, ce projet est financé par l'U.E à 42% pour 9. 350 millions FCFA.

La conservation de la biodiversité du parc national de Nouabalé-Ndoki et de sa périphérie a pour objectif de promouvoir une économie verte caractérisée par un développement économique durable. Le projet est financé par l'U.E à 88% pour 1. 330 millions et pour une durée de 30 mois.

Renforcer, dans les trois districts de la Lékoumou, le rôle de la société civile pour promouvoir le respect des droits humains vise à contribuer à la consolidation de l'Etat de droit et à l'efficience des politiques publiques. Ce projet financé par l'U.E à 75% va durer 36 mois, pour un montant de 350 millions FCFA.

Le projet Evaluation de la dette publique au Congo a pour objectif de renforcer la structuration et l'implication de la société civile dans le suivi des politiques de développement. Financé par l'U.E à 90%, pour un montant de 229 millions FCFA, ce projet durera 30 mois.

Avec une durée de mise en œuvre comprise entre deux ans et demi et six ans, ces actions auront un impact sur plusieurs régions du pays, qui sont la Lékoumou, le Pool, la Cuvette, la Cuvette Ouest, la Sangha et la Likouala.

A l'issue de la présentation des projets, les représentants ont reçu symboliquement les différents plants.

Aybienevie N'KOUKA-KOUDISSA

Qui me répondra?

La route de l'avenue Mayama, à Mfilou, complètement coupée en deux met la population aux abois. Aucune réaction gouvernementale jusqu'ici. Finalement, à qui devrait s'adresser la population?

MMM (Mouhoumi, Brazzaville)

Erosions

Etendre le site Bambou-Mingali pour lutter contre le changement climatique

Clôturant les activités du mois de la femme, 310 femmes issues de toutes les structures de la présidence de la République ont procédé vendredi 5 avril 2019 au planting d'arbres fruitiers dans le verger Mobokoli. Il a été créé le 1er avril 2014 dans le district d'Igné, précisément dans la localité de Bambou-Mingali, sur la réserve foncière de l'Etat, à 70 Km de Brazzaville. En lien avec le thème la Journée internationale de la femme de cette année, *«L'égalité pour ligne de pensée, des constructions intelligentes, le changement par l'innovation»*, la cérémonie a été organisée par le département de la Promotion de la femme, de la famille et des groupes vulnérables dirigé par Antoinette Kebi, conseillère du président de la République.

Photo de famille

Accompagnée de sa collègue de la Culture Lydie Opangault, la délégation des femmes de la présidence de la République a planté 312 plants d'espèces fruitières à la densité de 156 tiges /ha dans un terrain de forme rectangulaire de 200 m de long sur 100m de large. Il s'est agi de quatre variétés améliorées de manguiers: l'amélioré du Cameroun, Tomyakens, Biko et Rubbi; des avocatiers avec les deux variétés lula et Peterson et des safoutiers sur une superficie de 2 hectares. En dehors des safoutiers qui sont des plants francs, les plants des autres espèces ont été obtenus par greffage. Le dispositif de plantation est constitué de 4 blocs randomisés avec 2 répétitions. Chaque bloc comporte 39 plants. Les variétés Lula et Peterson occupent chacune un bloc. Hormis le planting d'arbres fruitiers, les femmes ont planté aussi 1238 plants d'acacia auriculiformis. Au total, elles ont planté 1550 plants

Mme Antoinette Kébi a remercié le Programme national d'afforestation et de reboisement (PRONAR) pour avoir mis à leur disposition le site et les techniciens pour planter ces espèces. *«Chacun prend conscience de la nécessité de reboiser. En plantant ces arbres, chacun veut lutter contre le changement climatique. Le PRONAR doit aussi s'impliquer en faisant le suivi parce que beaucoup d'espèces restent dégarnies et cela nous décourage un peu. Nous apporterons plus de nutriments pour que les arbres grandissent normalement, et dans un an ou deux, nous puissions revenir, pas seulement pour entretenir le verger mais pour en récolter les fruits. Espérons que le verger Mobokoli va véritablement être source d'inspiration pour beaucoup d'autres personnes»*, a-t-elle confié.

De son côté, Lambert Imbalo, coordonnateur national d'affo-restation et de reboisement au ministère de l'Economie forestière a remercié la conseillère du président de la République. *«Ce site constitue un verger. D'ici quelques années, il sera un lieu de récolte. Nous sommes heureux de constater cette persévérance malgré les quelques soucis que nous avions ici. Nous espérons que nous reviendrons non seulement pour l'extension de ce site mais pour constater le fruit de notre travail»*, a-t-il dit.

Mme Antoinette Kébi a dévoilé la plaque où l'on peut désormais lire: *«Forêt des femmes de la Présidence de la République».*

A. N'K-K.

Environnement

Assainir les pourtours d'établissements scolaires, Healthy Environment passe à l'action

Suite à la décision gouvernementale d'instaurer des journées citoyennes chaque premier samedi du mois, l'Ong Healthy Environment que dirige Yvon Kaba, en collaboration avec la mairie de Bacongo, a assaini samedi 6 avril 2019 le GEG de l'Amitié et ses environs. La cérémonie s'est déroulée en présence de Pierre Cébert Ibocko-Onanghat, préfet de Brazzaville; de Simone Loubienga, administrateur-maire de Bacongo. Le premier ministre Clément Mouamba, chef du Gouvernement a rehaussé aussi de sa présence cette activité en ramassant des ordures.

Pendant le désherbage

Les membres de l'Ong Healthy Environment, les agents de la mairie et les élèves du GEG ont eux aussi procédé au balayage de la cour, au désherbage et au ramassage des ordures.

Selon Olivier William Garou, coordonnateur de l'Ong Healthy Environment, l'Ong a fait de ces journées sa préoccupation. *«Avec la mairie de Bacongo nous collaborons depuis les premières journées citoyennes. L'école de l'Amitié est l'un des sites choisis par la mairie et nous l'accompagnons dans cette tâche. Les questions d'assainissement sont liées à l'hygiène. Il faut sensibiliser, conscientiser les populations dans ce domaine d'assainissement, parce que ça manque dans notre culture»*, a-t-il affirmé.

L'Ong Healthy Environment a mis en place des clubs pour assainir les quartiers. *«Les clubs sont des petites organisations au sein des quartiers; ils ont la stratégie de l'animation concernant les journées citoyennes. Une fois que nous installons les clubs, ils font le travail au quotidien en assainissant les quartiers»*, a précisé Olivier William Garou.

Simone Loubienga a expliqué pourquoi des journées citoyennes à Bacongo: *«Nous avons choisi le site de l'Amitié parce qu'il fallait rendre ce lieu sain. La circulaire du premier ministre est nationale. Chaque administration, chaque personne, chaque citoyen congolais, là où il se trouve, devrait assainir son lieu. En tant qu'administration et en tant que première citoyenne de l'arrondissement 2 Bacongo, nous avons choisi ce mois-ci l'école de l'Amitié qui a un primaire et un collège, pour le rendre propre. Nous avons été accompagnés dans notre mission par l'Ong Healthy Environment»*.

Créée en 2012, l'Ong Healthy Environment organise aussi des journées de réflexion pour conscientiser les populations, en assainissant quelques établissements. Elle intervient aussi dans la Journée internationale de l'environnement en collaboration avec le ministère de tutelle.

A. N'K-K.

Entreprises

Former au Work Shop MTN des responsables d'entreprises

Dans le cadre de la mise en exécution de son plan de travail des petites et moyennes entreprises (PME) et, des petites et moyennes industries (PMI), intitulé *«Work Shop MTN Business 2019»*, Mme Nawal Talha, Senior Manager EBU MTN Congo, a organisé jeudi 28 mars 2019 une table-ronde. En partenariat avec le cabinet KPMG, cette table-ronde était destinée à des responsables d'entreprises de PME et PMI, en vue de la maîtrise de la comptabilité dans leurs affaires tout en s'acquittant **régulièrement de l'impôt fiscal auprès de l'administration** concernée.

La vocation entrepreneuriale de la société de téléphonie mobile MTN Congo, réseau de confiance, est désormais légendaire, a indiqué Mme Nawal Talha. *«Cette formation, sous forme d'échange interactif, s'inscrit dans le cadre de notre stratégie de développer et d'accroître les performances des PME et PMI que nous avons commencée depuis l'année dernière dans les villes de Brazzaville et Pointe-Noire et que nous poursuivons cette année avec une innovation: incorporer la ville de Dolisie. Cette stratégie du plan de travail de MTN Congo entre dans le domaine de l'entrepreneuriat, afin de comprendre le challenge des PME-PMI et mieux s'adapter aux solutions du moment, et également de nos produits pour répondre et accroître leur Business».*

Des lauréats

Mme Nawal Talha a précisé que pour cette année, il s'agit d'une nouveauté avec la présence d'un partenaire 4 G *«qui vient pour conseiller les entreprises sur le mode de paiement de l'impôt et leur apporter des solutions sur le plan fiscal. 4 G est un partenaire solide sur le marché des affaires et qui apporte beaucoup pour les entreprises en les accompagnant dans le Work Shop MTN Business»*, a-t-elle dit.

A l'issue de la table-ronde, une tombola a été organisée avec de nombreux articles offerts aux gagnants.

Pascal BIOZI KIMINOU

Rwanda: 25ème anniversaire du génocide

Une commémoration empreinte de grande émotion

Le Rwanda a commémoré dimanche 7 avril 2019, le 25ème anniversaire du génocide de 1994 qui avait coûté la vie à plus de 800.000 personnes. Les festivités se sont déroulées en présence d'un certain nombre de chefs d'Etat du continent qui ont fait le déplacement de Kigali: le président congolais Denis Sassou Nguesso, le Nigérien Mahamadou Issoufou, le Tchadien Idriss Déby Itno ainsi que le Djiboutien Ismaïl Omar Guelleh. Le Premier ministre belge, Charles Michel présent lui aussi a, une nouvelle fois, présenté les excuses de son pays estimant que ce crime était l'échec de la communauté internationale. Le président français Emmanuel Macron s'est fait représenter par un député français d'origine rwandaise.

Paul Kagamé et ses hôtes allumant la flamme du souvenir

Les commémorations de ces massacres ont commencé le dimanche 7 avril à Kigali, avec un moment très symbolique quand le président Paul Kagamé a rallumé la flamme du souvenir. Avec son épouse et leur fils, en compagnie de Moussa Faki Mahamat, président de la Commission de l'Union africaine et de Jean-Claude Juncker, président de la Commission européenne, ils ont rallumé la flamme du souvenir. Un événement qui a ouvert les 100 jours des commémorations, correspondant à la durée des massacres en 1994. Les flambeaux ont été apportés au président Kagamé par trois jeunes âgés de 25 ans, symboles de la génération post-génocide, qui est au centre des commémorations.

Dans son discours d'environ une demi-heure, le président Paul Kagamé a été à la fois réconciliateur et combatif. *«Le Rwanda est redevenu une famille»,* **a-t-il affirmé, en remerciant longuement les rescapés et en saluant les anciens génocidaires qui ont reconnu leurs crimes. Il a réitéré que** *«ce qui s'est passé ne se répétera pas»***. Le président rwandais a adressé un grand merci à toutes les délégations présentes. Ils'est voulu beaucoup plus combatif en s'attaquant au négationnisme, «à l'adresse de ceux qui veulent faire souffrir le Rwanda».** *«On ne se laissera pas faire! Personne ne devrait nous sous-estimer, car nous sommes devenus une force redoutable»,* **a-t-il signifié. Ce qui s'apparente à une attaque virulente à l'endroit de certains détracteurs et Etats voisins actuellement en froid avec son pays, que Kigali soupçonne de faciliter les actions d'opposition en exil. Au début de la cérémonie, le président de la Commission nationale de lutte contre le génocide (CNLG) a pointé du doigt le rôle de la communauté internationale en 1994.** *«Malgré les signes avant-coureurs, personne n'a bougé»* **selon lui. Jean-Damascène Bizimana s'en est également pris à «ces Etats qui refusent de juger les criminels ou de les extrader». Une allusion directe faite à la France.** *«Certains anciens génocidaires a-t-il dit y résident sans être inquiétés par la justice».*

Le président français Emmanuel Macron absent à Kigali, a annoncé vendredi le renforcement des moyens de la justice pour permettre de juger ces personnes. Au demeurant, trois condamnations, quatre non-lieux et une vingtaine de procédures en cours: les enquêtes françaises sur le génocide rwandais ont été longues et menées sous tension. Les premiers verdicts prononcés à Paris ont été accueillis avec soulagement par les parties civiles qui y ont vu la volonté de la France de ne pas laisser ces crimes impunis. La France a aussi institué une Journée de célébration de ce génocide de tutsis.

Beaucoup supposent que la mort par crash du président rwandais d'alors Juvénal Habyarimana dans l'avion qui le transportait d'Arusha, en Tanzanie, touché par un missile marque le début du génocide. L'appareil s'était écrasé non loin de l'aéroport de Kigali, le 6 avril 1994, déclenchant le génocide. Mais au-delà de l'émotion, le 25ème anniversaire du génocide s'est déroulé dans une relative indifférence africaine. Beaucoup de chefs d'Etat du continent n'ont pas fait le déplacement de Kigali.

Marcellin MOUZITA MOUKOUAMOU

Cameroun

Interdiction des manifestations de soutien à Kamto

L'opposant camerounais Maurice Kamto croupit depuis plusieurs semaines à la prison centrale de Yaoundé, où il avait été écroué au lendemain des marches qu'il avait organisées dans la capitale économique, Douala, le 26 janvier dernier. Depuis son incarcération des voix s'élèvent pour réclamer sa libération. Vendredi, le gouvernement de son pays a annoncé l'interdiction des manifestations prévues par son parti, le Mouvement pour la renaissance du Cameroun (MRC).

Maurice Kamto

Paul Atanga Nji

C'est le ministre de l'Administration territoriale Paul Atanga Nji, porte-parole du gouvernement qui a annoncé vendredi 5 avril que *«les manifestations programmées par le MRC les 6 et 13 avril 2019 sont interdites». «Les instigateurs et les contrevenants, quels qu'ils soient, se heurteront à la rigueur de la loi»***, a-t-il déclaré, accusant le MRC d'être dans une** *«logique de provocation et de planification de l'insurrection au Cameroun».* **Cette mesure est survenue le lendemain de la décision des avocats de l'opposant de saisir l'ONU jeudi pour incarcération** *«arbitraire».* **Paul Atanga Nji reproche au parti de l'opposant d'avoir** *«programmé et exécuté le saccage des ambassades du Cameroun à Paris, en France et à Berlin, en Allemagne par des groupuscules à sa solde».* **Une accusation fermement démentie par le MRC. Les autorités du pays font allusion en effet aux attaques menées par des manifestants contre plusieurs ambassades du Cameroun en Europe. Elles ont également menacé d'appliquer au MRC «la loi» qui lui donne le pouvoir de suspendre ou d'interdire un parti politique.**

Ancien ministre délégué à la Justice, Maurice Kamto a été arrêté avec environ 150 manifestants, à la suite d'une marche pacifique contre la réélection du président sortant Paul Biya. Ses avocats ont demandé sa libération *«immédiate»* **ainsi que celle des autres opposants incarcérés avec lui.**

Azer ZATABULI

Algérie

Quels enjeux pour le nouveau gouvernement?

Au plus fort des manifestations qui ont duré plus de sept semaines **et qui ont poussé à la démission le président Abdelaziz Bouteflika,** le peuple algérien est entré dans une période de transition. Mais les Algériens continuent d'exiger le départ de tout le système mis en place par l'ex-homme fort du pays âgé de 82 ans, affaibli et lâché par l'armée, qu'il a dirigée 20 ans durant. L'Algérie a ainsi réussi une révolution sans crépitement d'armes ni effusion de sang, qui a débouché sur la mise en place d'un gouvernement de transition.

Dirigée comme le prévoit la Constitution par Abdelkader Bensalah, 77 ans, jusqu'ici président du Conseil de la Nation, le Sénat, qui sera chargé d'assurer l'intérim de la vacance du pouvoir, la transition algérienne se conclura normalement par l'organisation des élections, au bout de 90 jours. Ce qui permettra d'écrire une nouvelle page, et de relancer le pays sur le processus démocratique. Dès sa mise en place, le nouveau gouvernement a posé ses premiers gestes et pris des mesures d'ouverture. Ces mesures sont notamment en faveur de la presse, des syndicats, des associations et des partis politiques.

La première mesure accorde l'attribution de la publicité publique à la presse, tandis que la seconde décide de l'examen et le traitement des dossiers de demandes d'agrément formulées par les partis politiques, les associations et les syndicats. Cet agrément est nécessaire pour l'existence de ces organisations en Algérie. Alors que sous l'ancien régime, il était refusé sans motif ou les demandes restaient sans traitement. Malgré ces premiers gestes, un collectif d'associations a appelé mercredi 3 avril 2019 à manifester à nouveau le vendredi 5 avril pour réclamer le départ du «système» Bouteflika, après la démission de ce dernier mardi, la veille.

Ces manifestants qui écument les rues d'Alger

Pendant ce temps, l'Agence de presse algérienne avait annoncé que les deux chambres du Parlement, l'Assemblée populaire nationale (APN) et le Conseil de la nation, ont tenu une réunion le jeudi 4 avril. Il y était question de statuer conformément à l'article 102 de la Constitution sur la vacance du pouvoir constatée par le Conseil constitutionnel, dont le président a reçu la démission d'Abdelaziz Bouteflika. L'ex-dirigeant a, demandé pardon à son peuple le lendemain de sa démission du 2 avril, l'appelant à rester uni et à ne pas se diviser. *«Je ne puis achever mon parcours présidentiel sans vous adresser un ultime message», «demander pardon à ceux, parmi les enfants de ma patrie, envers lesquels j'aurais, sans le vouloir, manqué à mon devoir en dépit de mon profond attachement à être au service de tous les Algériens et Algériennes»*, lit-on dans sa lettre.

Chassé par une pression de la rue qui réclamait chaque vendredi son renoncement à un cinquième mandat après 20 ans de pouvoir, Abdelaziz Bouteflika, acteur de la lutte pour les indépendances laisse derrière lui un pays qui a réussi sa révolution proprement, mais dont le président de transition aura tout de même fort à faire pour soulager ses concitoyens face à de nombreux défis. L'un des principaux est celui de se faire accepter par un peuple qui tient à en finir avec tous ceux de son entourage.

Aristide Ghislain NGOUMA

UNHCR
United Nations High Commissioner for Refugees
Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

REPRESENTATION EN REPUBLIQUE DU CONGO

Boile postale :1093
18, Avenue Emile Biayenda
Quartier Mission Catholique Sacré coeur
Centre-ville - Brazzaville
République du Congo

Tel.: 06.808.13.24
05.737.37.03
email: cobbr@unhcr.org

ANNONCE RELATIVE A LA PUBLICATION DES AVIS D'APPEL D'OFFRES DE FOURNITURE DES BIENS ET SERVICES A L'UNHCR.

La Représentation du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR), lance la publication des avis d'appel d'offres ci-dessous:

- N° HCR/BZV/UAL /IAS/002/2019-am «Pour la fourniture et livraison de 12 moteurs hors-bord pour le Bureau du HCR à Brazzaville en République du Congo»;

- N° HCR/BZV/UAL/IAS/003/2019-am «Pour la mise en place d'un contrat cadre relatif à la fourniture des matériaux de construction pour le Bureau du HCR à Brazzaville».

Les dossiers de candidatures sont à retirer à la guérite de la Représentation de l'UNHCR, sise au n° 18, de l'avenue Cardinal Emile BIAYENDA, quartier Cathédrale Sacré-Coeur, Centre-ville.

Les offres signées et cachetées devront être déposées auprès du Secrétariat de la Représentation à la même adresse, au plus tard le 26 avril 2019 à 17h00.

Brazzaville, le 1er avril 2019

Section Approvisionnements

Réflexion

Carême: s'interroger sur nos promesses faites aux Hommes et à Dieu!

Comme lorsqu'on est en gare, le chef de station donne son feu vert au train pour permettre aux voyageurs d'entreprendre leur voyage, le mercredi des cendres a également sonné ce *«départ»* pour les chrétiens du monde entier pour entamer ce *«voyage»* de conversion vers les festivités pascales: la victoire de notre sauveur Jésus-Christ sur les forces des ténèbres et **de la mort. Un moment important de réflexion et de méditation** (surtout personnel), en rapport avec le traditionnel message de carême du Pape François, pour permettre à l'Esprit de Dieu et à notre conscience de nous interroger sur ce que nous avons fait de nos promesses (baptismales, sacerdotales, constitutionnelles...) pour plaire davantage à Dieu.

Abbé Eric Béranger N'sondé

1. Définition, durée, signes et gestes du carême

L'étymologie du mot *«Carême»* nous dit qu'il s'agit d'une altération populaire de l'expression latine quadragesima dies, c'est-à-dire, le *«quarantième jour»* avant Pâques. Le Carême est donc cette période de 40 jours pour se préparer à la fête de Pâques. Toutefois, il sied de rappeler que les exégètes, devant leur *«appétit»* de savourer la Bible ont fini par nous rapporter une marée d'informations sur la symbolique 40, à titre d'exemple: la traversée du désert par les Hébreux pendant 40 ans (Nb 32, 13), le déluge de Noé qui dura 40 jours (Gn 7, 4), le règne de David sur Israël dura 40 ans, de même que le règne de Salomon à Jérusalem (1 R 2, 11 et 11, 42; 2 Ch 9, 30)... Le Fils de Dieu lui-même sera lié à ce même numéro 40: quarante jours après la naissance, Jésus fut présenté au Temple de Jérusalem pour sa purification, selon la loi établie, les 40 jours de jeûne de Jésus dans le désert (Mt 4, 2), les quarante jours qui séparent l'Ascension de Jésus de sa Résurrection (Act 1,3).

Notons que les dimanches, même s'ils sont dits *«dimanches de Carême»*, ne comptent pas dans le décompte des jours du temps du Carême. Même dans ce temps qui nous prépare à la fête de Pâques, nous fêtons chaque dimanche la résurrection du Christ.

a) Les signes du carême

Comme au temps de l'Avent, en préparation de la fête de la Nativité du Seigneur; le célébrant se vêtira durant toute cette période du violet, à l'exception des fêtes de saint Joseph et de l'Annonciation du Seigneur (les 19 et 25 mars), comme nous le suggère l'ordo liturgique.

Qui a participé à la liturgie des cendres, s'est vu imposé sur le front les cendres en signe de croix avec la parole: *«Convertissez – vous et croyez à l'Evangile!»*. Pourquoi les cendres? Se référant toujours à la Bible, nous constatons que les cendres expriment un signe de tristesse de l'homme devant le malheur. *«Me voici pareil à la poussière et à la cendre»*, crie Job après avoir tout perdu (Jb 30, 19); tandis que Tamar, fille de David, *«répandit de la cendre sur sa tête»* après avoir été violée (2 S 13, 19). Se couvrir de cendre, voire se rouler dans la cendre, est donc logiquement devenu aussi le symbole du deuil: *«Ô fille de mon peuple, revêts-toi de sac et roule-toi dans la cendre! Prends le deuil»*, demande Jérémie à Jérusalem (Jr 6, 26); de même quand Dieu met en garde Adam: *«Tu es poussière, et à la poussière tu retourneras»* (Gn 3, 19).

La cendre symbolise donc pour ainsi dire, le néant de l'homme devant l'absolue transcendance du Dieu qui se révèle à Moïse à travers un buisson ardent qui, lui, ne se consume pas. Elle est donc, logiquement, l'état auquel retourne le pécheur qui se détourne de Dieu. C'est le cas de l'idolâtre *«qui se repaît de cendre»* (Is 44,20) et dont le *«cœur n'est que cendre»* (Sg 15, 10). C'est aussi la cendre que les prophètes promettent aux pécheurs: *«Sur la terre, je te réduis en cendre»*, prévient Ézékiel (Ez 28, 18); *«les méchants (...) seront de la cendre sous la plante de vos pieds»*, annonce Malachie (Ml 3, 21). Par analogie, c'est donc en se couvrant la tête de cendre que les pécheurs reconnaissent leur état et deviennent des pénitents: le roi de Ninive après la prédication de Jonas *«se couvrit d'une toile à sac, et s'assit sur la cendre»* (Jon 3, 6).

b) Les gestes du carême

Dans son traditionnel message pour le carême intitulé: *«La création attend avec impatience la révélation des fils de Dieu (Rm 8, 19)»*, et rendu public dans La Semaine Africaine dans sa livraison du mardi 5 mars 2019 à la page 9, le Pape François, nous a rappelé les pratiques à réaliser durant cette période propice pour tout chrétien désireux de vivre une conversion radicale dans sa vie de foi. En effet, nous rappelle le premier pape jésuite: *«Le carême est un signe sacramentel de cette conversion. Elle (en faisant allusion à l'impatience' de la révélation des fils de Dieu) appelle les chrétiens à incarner de façon plus intense et concrète le mystère pascal dans leur vie personnelle, familiale et sociale en particulier en pratiquant le jeûne, la prière et l'aumône»*; et de poursuivre en disant: qu'*«il s'agit ainsi de retrouver la joie du dessein de Dieu sur la création et sur notre cœur, celui de L'aimer, d'aimer nos frères et le monde entier, et de trouver dans cet amour le vrai bonheur»* (n. 3).

2. S'interroger sur nos promesses pour mieux avancer...

En reprenant chacun pour son compte l'invite du Pape François selon lequel, *«la création pour qu'il redevienne le jardin de la communion avec Dieu, celui qui existait avant le péché originel (Cf. Mc 1,12-13; Is 51,3)»*, quoi de plus beau que de nous interroger en ce temps précieux et favorable, sur nos promesses (baptismales, sacerdotales, constitutionnelles...), pour rendre meilleur et plus vivable ce monde; chacun selon sa part d'autorité reçue, et que nous sommes appelés à exercer en nous faisant solidaires les uns envers les autres, surtout envers les plus nécessiteux, ceux-là même qui sont les *«préférés»* de Jésus (Mt 12, 41; Ep 4, 28).

In fine, en découvrant que leurs péchés étaient la racine profonde de leur servitude, les juifs ont aussi compris que la libération et le salut de Dieu ne tombent pas du ciel, mais qu'ils demandent de la part de l'homme et de tout homme un engagement responsable. Cet engagement responsable, et en tant que chrétiens appelés à construire la civilisation de l'Amour, chacun l'a exprimé à travers des promesses et autres textes y relatifs devant les Hommes et Dieu pour le Bien de tous: pour les Médecins il s'agit du serment d'hypocrate, pour certains présidents la Bible et d'autres la constitution de la République. Qu'avons – nous fait de ces promesses?

«Quand nous donnons aux pauvres les choses indispensables, nous ne leur faisons point de largesses personnelles, mais leur rendons ce qui est à eux. Nous remplissons bien plus un devoir de justice que nous n'accomplissons un acte de charité» (S. Grégoire le Grand, past. 3, 21).

Bon Carême à tous et à chacun!

Eric Béranger N'SONDE
Prêtre en mission pastorale en Italie

REMERCIEMENTS

«Heureux ceux qui témoignent de la bonté, car Dieu sera bon pour eux» (Mathieu 5:7).
Germain Batamio, Richard Biléko, Callyte Louamba, les enfants Mampouya et la famille expriment leur profonde gratitude, très sincèrement, au curé de la paroisse Saint-Paul de Madibou, à la chorale les Grégoriens, aux parents, amis et connaissances, pour le soutien spirituel, moral, physique, financier et matériel que vous leur avez apporté, lors du décès et des obsèques de leur très cher et regretté Gomère Aurélien MAMPOUYA, rappelé à Dieu le vendredi 15 mars 2019 et inhumé le samedi 23 mars 2019, au cimetière familial du village Mayala, district de Loumo (Mbanza Mpoudi).
Que Dieu lui accorde l'éternel repos dans la béatitude la plus absolue.
«O Eternel, fais-moi savoir quand finira ma vie» *(Psaume 39:5)*

REMERCIEMENTS

Les enfants KIBELOLAUD et Famille remercient très sincèrement et chaleureusement les parents, amis et connaissances qui nous ont apporté l'aide multiforme et exprimé leur sympathie lors de la disparition de leur mère, Sœur et grand mère LOUTAYA Cécile *«Mère C»* décédée le 19 mars 2019 au CHU de Brazzaville et inhumée le 02 avril 2019 au Cimetière de Ma campagne.
Qu'ils trouvent ici l'expression de leur profonde gratitude.

«Mère C» repose en paix, nous ne t'oublierons jamais, Dieu a donné, Dieu a repris.

Un Dimanche en paroisse

Saint Jean Marie Vianney de Mpita

(Diocèse de Pointe-Noire)

Nous sommes appelés **à jeûner, à nous sacrifier,** et à pratiquer la charité

Célébrée par le père Aimé Mobwete Salumu curé de la paroisse Saint Jean Marie Vianney de Mpita, la messe a été animée par la chorale Saint Jean Marie Vianney, dimanche 10 mars 2019, premier dimanche du Temps de carême. Le père Aimé a invité les fidèles chrétiens de sa paroisse à être des personnes qui pratiquent la charité.

Dans la première lecture tirée du livre de Deutéronome 26, 4-10, le peuple d'Israël, esclave en Égypte, est amené à comprendre que tous les peuples sont pèlerins sur cette terre, il ne doit pas être des esclaves de ce monde.

Des fidèles chrétiens participant à la messe

Dans son homélie tirée de l'évangile selon Saint Luc 4,1-13, le père curé a dit en substance: *«Nous sommes appelés à entrer dans la sainteté, à être des saints. La sainteté n'est pas seulement l'histoire des prêtres, des religieux et des religieuses. Par notre baptême, nous nous sommes engagés à devenir saints. Mais dans ce combat, nous devons avoir des armes qu'il faut et surtout en ce temps de carême. Ces armes sont: la prière, le jeûne et l'offrande. On est appelé aujourd'hui à jeûner, à sacrifier, à nous mortifier et à faire de la charité»*. En ce temps de carême, le père Aimé a invité les chrétiens à être forts devant les tentations comme Jésus qui fut tenté dans le désert; à oublier les soucis, et à apporter de l'aide aux autres en difficultés.

On est tous des pèlerins, mais nous ne sommes pas appelés à être esclaves de ce monde.

Le terrain sur lequel la paroisse est établie aujourd'hui a été offert par M. Jean Théodore Pouabou

Installée à Mpita en 1983, la congrégation des sœurs missionnaires de Nazareth a pour responsable sœur Lydia Portella. En 1992, elle juge utile de créer une communauté pour le bien de la population de Mpita. Ainsi, sous la supervision de la paroisse Notre-Dame de l'Assomption, ayant pour curé l'abbé Alphonse Taty Mboumba.

De 1983 à 1996 les célébrations se font à Notre-Dame de l'Assomption et une cellule du Renouveau charismatique est mise en place, dénommée Carrefour Jérusalem rattachée à la paroisse Saint-Pierre Apôtre. C'est Marie Noëlle Lelo qui en était la modératrice principale. Le *dibundu* est confié à MM. Blaise Pangou et Remy Pangou; avec comme animatrice, Catherine Loumingou alors que la catéchèse est confiée à Mmes Léontine Garnier et Jeanne Evelyne Tchinianga. La liturgie est animée par Mmes Hyppolyte Diassouka et Sophie Pangou née Loembet et Mahoukou. La Caritas est gérée par Mmes Philomène Mavoungou et Delphine Labarre.

En 1995 après le Séminaire de la vie dans l'Esprit (sept semaines) un groupe de prière et de chant a vu le jour et l'instauration des messes tous les dimanches devient la norme. Auparavant, c'était seulement un dimanche sur deux. Juillet 1995 marque la dernière retrouvaille entre la communauté de Tchibamba et celle de Mpita, les deux annexes de Notre-Dame de l'Assomption.

La façade principale de l'église

Le 4 février 1996, le curé de la paroisse Notre-Dame de l'Assomption et vicaire général du diocèse, l'abbé Louis Portella Mbuyu convoque une récollection sous le thème: *«Eglise Famille»*, puis le premier bureau de la communauté voit le jour. Et cette nouvelle famille est confiée à M. André Tchicaya alors qu'une chorale des adultes est fondée.

Le 3 mars 1996, le premier *Nsinsani* fut organisé. Il recueille la somme de 17.025 F. CFA. C'est le 6 septembre 1997 que l'abbé Louis Portella Mbuyu célèbre une messe en mémoire des autochtones à 15h 30 mn à la demande de M. André Tchicaya, responsable de la communauté. Un donateur fit un grand bien à la communauté, c'est le terrain sur lequel la paroisse est établie aujourd'hui. C'est l'œuvre de M. Jean Théodore Pouabou. En 2000, la communauté s'installe sur le terrain octroyé et le curé de Notre-Dame de l'Assomption, l'abbé Alphonse Taty Mboumba pose la première pierre et érige l'implantation de la croix, bénit le terrain et lance la construction d'un hangar pour la célébration des messes. Auparavant, la communauté paroissiale était installée provisoirement sur un terrain prêté par un bienfaiteur. C'était à quelques 300 mètres du site actuel.

De 2000 à 2003, la communauté est sous la responsabilité de l'abbé Alphonse Taty Mboumba, curé de Notre-Dame de l'Assomption. C'est en 2009 que Mgr Jean-Claude Makaya demande au curé de trouver un nom pour la paroisse. Car il y a deux paroisses ayant le même nom: Saint Jean-Baptiste de Mpita et Saint Jean-Baptiste de Tchiamba-zassi. D'où le choix porté sur le nom du curé d'Ars, *«Saint Jean Marie Vianney»*.

La paroisse ainsi consacrée fêtait les 50 ans de vie religieuse de sœur Lydia Portella. Il y a eu le déplacement de la statue de Saint Jean Marie Vianney du séminaire de Loango à la paroisse Saint Jean Marie Vianney qui compte actuellement sept groupements adultes; trois groupements jeunes; quatre services (liturgie, Samuel, Caritas et scout) et quatre chorales.

Jeanne Evelyne Tchinianga, vice-présidente du Conseil pastoral paroissial

Carême temps de prière, de jeûne et d'aumône

**Depuis combien de temps assumez-vous cette charge et qu'avez-vous déjà réalisé au sein de votre paroisse?*

**J'assume cette charge depuis 2006. Le mandat est renouvelable. Avant, nous étions chez Les sœurs missionnaires de Nazareth. Nous prions et célébrions des messes sous un manguier. Mais, ensemble avec tous les prêtres qui sont passés, on a pu réaliser l'édifice où nous prions aujourd'hui. Nous sommes donc légitimement fiers de la construction de la chapelle qui nous permet aujourd'hui de célébrer l'eucharistie dans des bonnes conditions.

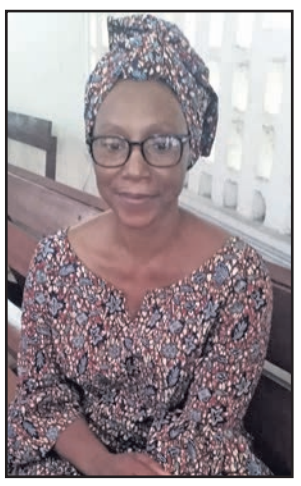

Quelles sont les difficultés que vous rencontrez dans votre mission?

**Il est difficile de vivre avec des personnes sans avoir de problèmes, car nous sommes des êtres fragiles. La grande difficulté est plutôt au niveau du financement. Car, avec la situation économique que traverse notre pays, il devient plus difficile de réaliser nos projets en paroisse. Mais dans tout cela, Dieu nous donne toujours la force et les moyens pour réaliser ce qui nous tient à cœur.

**Quel est le rôle que vous assurez au niveau de votre paroisse?*

**J'essaie de ramener tous les chrétiens sur le chemin de l'évangile, suivant les exhortations de nos prêtres, en paroisse et dans le diocèse. Je vais dans les différents groupements et services de la paroisse pour écouter les diverses doléances, établir aussi des programmes d'activités avec l'équipe presbytérale et les membres du Conseil pastoral paroissial. Établir également des calendriers pour les récollections ou les prières. Tout ça pour mettre en avant un travail d'harmonie dans notre paroisse.

**En ce temps de carême, quel est l'appel que vous lancez à vos chrétiens?*

**Je demande à tous nos chrétiens de la paroisse Saint Jean Marie Vianney de s'appuyer sur les trois piliers du carême que sont: la prière, le jeûne et l'aumône. Car cela va nous aider à rester fermes dans la foi, en ce temps très fort pour l'Eglise.

**Un dernier mot?*

**Je remercie tous les curés qui sont passés dans notre paroisse pour tout ce qu'ils ont pu faire pour nous les chrétiens de Saint Jean Marie Vianney et surtout pour notre évolution spirituelle, pour la construction de notre chapelle. Cela n'a pas été facile. Je remercie également toutes les sœurs, spécialement sœur Lydia Portella et sœur Dominique Mpwaty.

Père Aimé Mobwete Salumu, curé

La sainteté est un chemin de guérison intérieure

**Père, pouvez-vous présenter votre paroisse?*

**La paroisse Saint Jean Marie Vianney est située au rond-point de Mpita. Nous avons trois prêtres: le père Aimé que je suis, curé de la paroisse, entouré de deux vicaires: l'abbé Euloge et l'abbé Stève, et un prêtre coopérant qui est l'abbé Jean Mabiala. Chacun joue un rôle au niveau des groupements et services. Je suis à ma 6e année comme curé de cette paroisse. Depuis 2013.

**Comment y est organisée la pastorale?*

**Nous avons sept groupements adultes, trois groupements jeunes, quatre services et quatre chorales dans notre paroisse. Chaque prêtre assure la responsabilité des différents groupements comme aumônier. Nous avons des messes tous les jours; deux messes hebdomadaires du lundi à vendredi de 6h 00 et 6h 30 mn; une messe le samedi à 6h 30 mn et deux messes dominicales 7h 30mn et 10h 00 et une messe dominicale anticipée le samedi. On a également les messes des malades le mardi et le jeudi à 9h 00 et une messe des natifs, célébrée le dernier samedi du mois.

**Sur quel thème travaillez-vous pendant cette nouvelle année pastorale?*

**Nous avons un thème: *«Tous, nous sommes appelés à la Sainteté»*. La sainteté pour moi, c'est un chemin vers la guérison intérieure. Pour cela, nous avons pris l'initiative d'exhorter nos chrétiens sur le chemin de la sainteté car un Homme qui vit sur le chemin de la sainteté, est un Homme qui vit sur la voie de la libération.

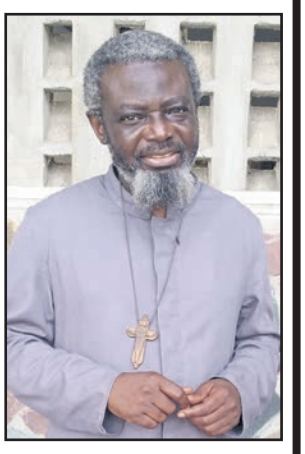

Je pense au pape qui parle des béatitudes étant notre carte d'identité de chrétien et d'hommes de paix.

****En tant que prêtre exorciste, quelles sont les difficultés que vous rencontrez dans votre ministère?***

**Il y a de nombreuses difficultés. C'est un ministère qu'il faut vivre dans l'humilité, car il y a des choses qui se réalisent et qu'on ne comprend pas toujours. Mais c'est le Seigneur Lui-même qui est Maître de tout. C'est aussi un ministère de compassion, car un prêtre exorciste doit avoir un cœur pur. Etre exorciste, c'est être face à face avec le diable; c'est un combat face à face avec le diable.

**Père, quelle est la collaboration entre votre diocèse d'origine et celui de Pointe-Noire?*

**On a une très grande collaboration, car il y a des prêtres du diocèse de Belley-Ars qui sont à Loango assurant la formation des jeunes séminaristes. Donc je peux juste dire qu'il y a une grande collaboration avec les deux diocèses.

L'auteure

Madocie Déogratias MONGO
Journaliste-stagiaire à l'Agence La Semaine Africaine/Pointe-Noire

Santé

Sensibiliser et mobiliser contre l'autisme

L'ambassade de France au Congo et l'Ecole Case Dominique de Poto-Poto, qui accueille des enfants autistes dès le plus jeune âge et leur offre une éducation de qualité, ont conjointement organisé mardi 2 avril 2019, à l'Institut français du Congo, une table ronde pour sensibiliser à l'autisme au Congo. Y ont pris part Bertrand Cochéry, ambassadeur de France au Congo, Anatole Collinet Makosso, ministre de l'Enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisation et de nombreuses personnes attentives à cette maladie qui est devenue un obstacle au développement des enfants qui en souffrent.

Des intervenants pendant la table ronde

La table ronde a réuni des spécialistes comme Milda Matondo, psychiatre au CHU de Brazzaville, Raoul Sika, chargé des ressources humaines à la Commission épiscopale de l'éducation catholique (CEEDU), Dieumerci Nakavoua, directeur de l'Ecole spéciale Case Dominique et Sœur Ida-Pélagie Louvouandou, de la Case Dominique.

«Le Conseil de l'Enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisation, tenu en septembre 2016, avait recommandé la réouverture de cette filière, et nous travaillons avec mon collègue de l'Enseignement supérieur pour que soit rouverte cette filière en charge de la formation des enseignants spécialisés sur deux handicaps, particulièrement celui des déficients auditifs», a déclaré Anatole Collinet Makosso qui a ensuite exprimé son envie de soutenir les enfants vivant avec handicap. *«Cela se fait par une prise en charge totale de tous les enfants, sans discrimination, particulièrement pour ceux présentant des déficiences. Pour ces derniers, la prise en charge est assurée par le biais de l'éducation informelle et plus particulièrement de l'enseignement spécialisé.»*

L'ambassadeur français a quant à lui appelé toutes les parties à agir pour faire reculer cette maladie: *«l'Etat ne peut pas tout faire, et je pense que c'est vraiment quelque chose qui, aujourd'hui, s'inscrit sur la marque de fabrique de l'action des Gouvernements auxquels vous avez l'honneur d'appartenir»*, ce qui revient à dire que l'Etat doit agir avec les partenaires, les ambassades et le secteur privé. Il doit les encourager, les écouter et conclure avec eux un pacte de solidarité et de responsabilité.

Considéré comme un trouble neuro-développemental qui affecte le système nerveux, le développement global du mental de l'enfant, l'autisme est généralement diagnostiqué à l'âge de 3 ans. Ce handicap se manifeste par différents signes dès le bas âge: aliénation du comportement social, problèmes de communication et du langage, modicité des centres d'intérêts et des activités qui sont spécifiques à la personne et stéréotypés (répétition des mêmes actions). Ce sont des signes essentiels pour détecter la maladie, a indiqué le Dr Paul Gangou. Ils apparaissent dans l'enfance et ont tendance à persister à l'adolescence et à l'âge adulte.

Psychologue, volontaire à la case Dominique, Mme Justine Etienne a donné des approches de solution pour atténuer ce handicap, afin de permettre aux victimes d'acquerir une certaine autonomie. *«Il s'agit de recevoir l'enfant dans toute sa globalité et pour obtenir cette globalité de l'enfant, l'échange avec les parents, le travail en équipe avec eux, sera primordial pour avancer ainsi que la communication en équipe avec les enseignant et les membres de l'équipe de prise en charge».*

La table ronde a été clôturée par la sœur Ida-Pélagie Louvouandou, coordonnatrice de l'Ecole spéciale Case Dominique qui a remercié tous les participants à la table ronde, en particulier l'ambassadeur de France et le ministre de l'Enseignement primaire et secondaire pour l'initiative prise et les gens qui font confiance à la case Dominique. *«Là où il y a la division à cause de l'autisme, apportons l'union. Car beaucoup de famille se disloquent. Là où il y a la tristesse à cause des troubles envahissants de développement, apportons la joie. Car il y a beaucoup de familles qui ne savent plus rire. Là où il y a le désespoir à cause des troubles spectres autistiques, apportons l'espérance»*, a-t-elle insisté.

Il faut d'ores et déjà se lever maintenant pour instaurer les bases afin de reculer ou d'atténuer cette maladie en république du Congo.

Diachiley MASSAMBA
(Stagiaire)

Lutte contre la criminalité faunique

Des trafiquants d'ivoire condamnés à Owando

Ce verdict relatif à une affaire de braconnage a été rendu le 4 avril 2019, par le Tribunal de Grande Instance d'Owando, dans le département de la Cuvette.

Les défenses d'éléphant, trophées prisés des braconniers

Arrêtés le 11 février 2019 à Makoua, en flagrant délit de détention de six pointes d'ivoire, Vianney Evoura, Justin Ngoua Issoko, tous de nationalité congolaise et Koumaré Kolon, de nationalité malienne ont été condamnés à trois ans d'emprisonnement ferme, assortis de 2.000.000 de F.CFA de dommages et intérêts solidaires. Vianney Evoura versera en outre 200.000 F.CFA d'amende à l'Etat congolais. Ils sont ainsi condamnés pour avoir abattu un éléphant, commercialisé ses trophées et détenu illégalement une arme de guerre de type PMAK et des munitions.

Ces trois personnes avaient été interpellées par les éco-gardes du Parc National d'Odzala Kokoua (PNOK) avec le concours des éléments de la police nationale.

La traque de tout contrevenant à la loi portant protection de la faune est dorénavant bien organisée. Régulièrement, des trafiquants de produits de faune sont interpellés jugés et condamnés à travers le pays. A preuve, deux audiences sont prévues à Dolisie (département du Niari) et à Sibiti (département de la Lékoumou). A Dolisie, trois présumées délinquants fauniques, arrêtés le 25 novembre 2017 pour délit de détention et circulation illégales de deux pointes d'ivoire, seront à la barre le 11 avril 2019 à la Cour d'Appel. Au Tribunal de Grande Instance de Sibiti seront jugés le 12 avril prochain deux Congolais arrêtés pour abattage d'éléphants le 27 novembre 2017 à Zanaga. Ces délinquants fauniques ont été mis aux arrêts grâce aux efforts conjoints des agents des directions départementales des Eaux-et-Forêts (Niari et Lékoumou) et de la Gendarmerie nationale, avec l'appui du PALF.

V.M.

CENTRE DE FORMATION ET D'INFORMATION
SUECO

PRIX DU CONCOURS DE CUISINE "TOPCOMMIS" REMPORTE PAR Mlle SITA NKOUDISSA Eloine, ÉTUDIANTE A SUECO

Vue des participants

Préparation des mets par les concourants

Samedi 08 décembre 2018, s'est tenue à l'hôtel Lys à Pointe-Noire, la 1ère édition du concours de cuisine (TOPCOMMIS) organisé par l'Ecole de Gastronomie Saint Jean-Paul II (EGJP). Mlles SITA Eloine et OLOUENGUEY Becca ont fait honneur à SUECO en remportant respectivement le 1er et 3ème prix mis en compétition.

1

2

1. La gagnante du Concours posant avec son trophée

2. Les candidats de Suéco avec le Directeur

Offre de formation sur mesure du personnel œuvrant dans les domaines des cafés, hôtels et restaurants

Aux responsables des Cafés, Hôtels et Restaurants : Suéco vous offre un panel de formations qualifiantes pour faire passer votre personnel de l'amateurisme au professionnalisme.

- **Nos formations : Personnel de salle (Serveuse, Maître d'Hôtel) - Personnel d'Accueil (Réceptionniste, Hôtesse, Agent de voyage) - Personnel de Bouche (Communard, Cuisinier, Pâtissier) - Personnel d'Entretien (Buandier, Lingère, Femme de chambre, Valet de Chambre, Equipier, Gouvernante) - Contrôleur nourriture et boisson**
- **Nous contacter pour le prix**

Contacts : suecoeec@yahoo.fr /contact@sueco.org
Tél. : (+242) 22 294 05 55 / 06 942 38 56 / 05.380.09.50

« Suéco, Former pour libérer l'Homme »

Enseignement supérieur

Valoriser les plantes vermifuges de l'Afrique subsaharienne

C'est le but du travail de recherche de Grâce Princilia Merveille Mikala, étudiante à la Faculté des sciences et techniques de l'université Marien Ngouabi, soutenu lundi 25 mars 2019 à la Grande bibliothèque universitaire à Brazzaville sous le thème: *«Plantes présumées anthelminthiques couramment utilisées en Afrique subsaharienne»*, pour l'obtention du diplôme de Master ès sciences et techniques, option: chimie et technologie des extraits bioactifs.

Grâce Princilia Merveille Mikala

Le jury était ainsi composé: président Jean-Maurille Ouamba, Pr. titulaire CAMES de l'Université Marien Ngouabi; membres, Yves-Alain Bekro, Pr. titulaire CAMES de l'université d'Abidjan (Côte d'Ivoire), Brice Kadja Amani, maître-assistant CAMES de l'université d'Abidjan (Côte d'Ivoire), Célestine Ngoma, maître-assistante CAMES de l'université Marien Ngouabi, directrice du mémoire.

L'objectif général de ce travail, dont l'approfondissement de la partie chimique s'est faite dans un laboratoire renommé en chimie organique à Abidjan (Côte d'Ivoire), a expliqué l'étudiante Mikala, est de valoriser les plantes africaines présumées anthelminthiques. Les objectifs spécifiques consistant à dresser une liste exhaustive des plantes africaines présumées anthelminthiques et anti-radicalaires; déterminer les grandes familles chimiques responsables de l'activité biologique; identifier les structures des constituants chimiques bioactifs et disposer des phyto-médicaments anthelminthiques.

L'impétrante a soutenu que sur le plan scientifique, son travail permet de connaître la composition chimique des espèces végétales étudiées; d'évaluer les propriétés anthelminthiques des extraits de la plante sélectionnée et de contribuer à la fabrication des phyto-médicaments. Sur le plan socio-économique, ce travail contribue à la valorisation de la médecine traditionnelle; de confirmer les effets vermicides des plantes sélectionnées et de les utiliser en pharmacologie.

L'intérêt du thème, a-t-elle poursuivi, est lié au constat fait sur la fréquence des maladies parasitaires en Afrique tropicale. *«Malgré les avancées sur le plan hygiénique, toutes les familles sont incapables de répondre aux besoins de l'hygiène adéquate. La différence des classes sociales fait que les basses classes sociales sont confrontées aux problèmes des parasites et elles n'ont toujours pas la possibilité de se payer les produits pharmaceutiques. Voilà pourquoi, je me suis intéressée à l'étude des plantes contenant les propriétés anthelminthiques. J'ai donc cherché à connaître les composés de ces plantes qui peuvent remédier à la parasitose intestinale, en étudiant leurs composantes pour justifier leur utilisation dans la médecine traditionnelle dans la lutte contre les parasitoses.»*

Pour la directrice de mémoire, le Dr Célestine Ngoma, *«ce travail porte sur les plantes qui luttent contre les vers intestinaux recensées par l'impétrante auprès des tradipraticiens. Il consiste donc à les valoriser et à montrer qu'à côté des médicaments modernes, on peut utiliser les plantes médicinales qui sont très efficaces et qui contiennent des composés traitant des maladies».*

Le Dr Brice Kadja-Amani, qui a encadré l'impétrante au laboratoire de chimie bio-organique d'Abidjan, a estimé que *«la problématique posée dans ce travail est d'actualité. En travaillant sur les ressources naturelles, nous pallions les difficultés de la médecine moderne parce que nous sommes une population rurale économiquement faible qui a des difficultés pour avoir des médicaments modernes. Il s'agit de savoir comment trouver des substances capables d'inhiber l'action des vers dans l'organisme et de les tuer. Les vers sont à l'origine des maladies qui empêchent aussi les enfants de bien croître. C'est une problématique majeure qui mérite d'être poursuivie par l'impétrante pour sa thèse si jamais elle voudrait continuer.»*

Le jury après délibération, a noté le travail à 13,90 avec une mention assez-bien.

Alain-Patrick MASSAMBA

Distinction

Des journalistes culturels honorés par le président de la République

Prélude à la célébration de la Journée de la République qui a lieu depuis quelques années le 28 novembre, le président de la République grand maître des ordres nationaux, a élevé par décret aux rangs d'Officier et Chevaliers dans l'ordre du dévouement congolais 12 journalistes chroniqueurs de la culture congolaise. Un échantillon de 6 récipiendaires a été décoré, samedi 6 avril 2019, au mémorial Pierre Savorgnan De Brazza à Brazzaville. La cérémonie, accomplie au nom du chef de l'Etat par Norbert Okiokoutina, chancelier des ordres nationaux, s'est déroulée en présence des parents amis et confrères des récipiendaires.

Le chancellier national faisant porter la médaille au journaliste de La Semaine Africaine

Les récipiendaires avec l'équipe de la Grande chancellerie des ordres nationaux

Ontétégratifiésdeces précieux insignes : Benoît Narcisse Tchishimbi, Officierdansl'ordredu dévouementcongolais; GogoAdrienneKoubaka, HuguesGomaTsonda, BellAymardMoukengué etVéranCarrholYanga, chevaliersdansl'ordredu dévouementcongolais. A noter qu'au nombre dedistingués,iln'yaeu qu'unefemmeMme G. AdrienneKoubaka.Le journalLaSemaineAfricaine a été honoré par l'élévationd'undesesrédacteursenchefadjoints, secrétairederédactionet responsableduservice culturel,VéranCarrhol Yanga. Ce dernier a dit son émotion: *«C'est un sentiment de joie et de fierté qui m'anime en ce moment. J'exerce depuis un peu plus de 20 ans et pour moi, c'est une grande première que le président de la République, en signant un décret, jette son dévolu sur ma modeste personne. Pas moi seulement, mais aussi sur les autres journalistes et chroniqueurs culturels. Voilà pourquoi je voudrais le remercier»***,a-t-ilfaitsavoir.Et d'ajouter:** *«C'est aussi pour moi l'occasion de remercier M. Joachim Mbanza, ancien directeur à La Semaine Africaine, et M. Albert Mianzoukouta, mon directeur actuel, les doyens Bernard Mackiza et feu Fulbert Kimina-Makumbu, mais aussi tous mes collègues, parce que sans toutes ces personnes, je ne serais peut-être pas devenu ce que je suis maintenant».*

Aunomdel'ensembledes récipiendaires,l'unique femmedugroupe,Gogo AdrienneKoubaka,apris laparolepourremercier lechefdel'Etatpourcette marqued'honneurqui resteraindélébiledans laviedesbénéficiaires. Mais en même temps, elleareconnularesponsabilitéquiestlaleur,et aappeléàredoublerd'efforts afindedéfendrereleur distinction. *«Chersamis, officier et chevaliers dans l'ordre du dévouement congolais, nous devons maintenant prendre nos différents grades comme une invite à l'exemplarité et au mieux faire. Car le grade est à défendre»*, **a rappeléàsesconfrères Mme Koubaka. Fortedecettedistinctiondécernéeparlaplus hautepersonnalitédela République,DenisSassou Nguesso, les heureuxrécipiendairesentendentbâtirunnouveau cadrederéflexionetde lobbyingprofessionnel pourcontribuerdavantageàlapromotiondela culturecongolaise.Afin quecettedernièrejoue pleinementsapartition dansladiversificationde l'économiecongolaise.**

Marcellin MOUZITA MOUKOUAMOU

Edouard Ekolaka, écrivain, poète, essayiste

«La démocratie n'est pas bonne pour l'Afrique»

L'écrivain, poète, essayiste Edouard Ekolaka a publié, il y a quelques années, un roman intitulé: «L'Afrique, la démocratie». Dans l'interview qu'il nous a accordée, il explicite sa thématique.

Edouard Ekolaka

Pourquoi avez-vous choisi comme thématique la démocratie?

****Leroman«L'Afrique,la démocratie»,aétépublié en2004,auxEditionsLe mondeouvert.Autrefois, latechnologien'étaitpas évoluée, mais de nos jours,l'internetestpassé àunevitessedecroisière. Voilàpourquoij'aivoulu parlerdemonroman. Ladémocratien'estpas bonnepourl'Afrique,elle nedonnepasletravailà lajeunesse,elleprônela suprématieducapitalsur l'homme.Lesrapportsde productionsontprivés. L'Afriquedoitavoirune démocratieàl'africaine. Dansmonroman,ilexiste deuxtypesdedémocraties: celle du centre et celleparticipativeoulibérale.**

S'agissantdeladémocratieparticipativeoulibérale,ilestmieuxderetenirlalibertéd'expression, l'électionduprésidentau suffrageuniversel.Par contre,ladémocratiedu centregarantitletravail pourtoutlemondeetles biensdeproductionsont collectifs.Leprincipeclé d'unedémocratie,c'est d'abord le social et les droitsdel'homme.Ladémocratieàl'africaineest unedémocratied'Etat.

Quelles sont les difficultés rencontrées pendant l'écriture de ce livre?

****Lesdifficultésontété énormes.Jen'aipasreçu l'assistancedesautresen dehorsduPrésidentdela Républiquequiaconnu ce roman grâce à sa fillleClaudiaIkiaSassou Nguesso.J'aireçuune enveloppede3millions. Cetargentm'avaitpermis detirerplusieursexemplairespourlaparutionde mon livre.**

Qu'est-ce que l'Afrique doit faire pour avoir une "bonne démocratie" ?

****Ladémocratienedevraitpasêtreundogme intégralementappliquéà l'Occident.Nousdevons prendreladémocratie comme une nécessité dechaquepays.Chacun devraitfournirdesefforts pourarriveraudévelopement.L'Afriquedevrait prendreunepartiedela démocratieoccidentale, c'est-à-direpiocherdans laliberté d'expressionet l'électionduprésidentau suffrageuniverseletde l'autrecôté,dansladémocratieducentre,celle quipermetdegarantirle travail.L'Afriquedevraitse réveilleretforgersonchemin pourarriveràsesfins.**

Propos recueillis par Aybienevie N'KOUKA-KOUDISSA

Centre culturel russe de Brazzaville

Le Théâtre des arts libres a fait forte impression

SousladirectiondeJean-MarieSamedyDiatsonama, leThéâtredesartslibresafaitforteimpressionlesamedi30mars2019,auCentreculturelrusse(CCR)de Brazzaville.Oùcettetroupeajoué,avecbrio,lapièce «L'ours»del'écrivainrussed'AntonTchekhov.Unspectaclequis'inscrivaitdanslecadredelaJournéemondialeduthéâtrecélébréele27marsdechaqueannée. Pendantprèsde45minutes,PatriceMoukanda(Louka),MaryseFloreLassyBanouanina(Popova),etBoris FlorianMikala(Seminov)onttenuenhaleinelepublic dontilsontarrachédesapplaudissementspendantetà la fin à la fin du spectacle.

Popova et Smirnov

«L'ours»estunecomédieenunactequimetenscène Elena Ivanovna Popova, *«une petite veuve avec des fossettes aux joues, propriétaire terrienne»,* **Grigori StépanovithSmirnov,«unhommeencorejeune,propriétaireterrien»,etLouka,levieuxvaletd'Elena. Popova,veuvedepuisseptmois,s'estretiréedumonde etrefusederecevoirSmirnov,unexploitantàquisonmaridevaitdel'argent,etquivient,lui-mêmetenupar ses propres dettes, le lui réclamer. Désespéré,maissurtouttrèsencolèredevantlerefus, Smirnovdécidederesterchez Popovajusqu'àcequ'elle le paie:** *«Tu es malade, pendant un an, je ne bouge pas d'ici, pendant un an»*

De g à dr: Jean-Marie Samedy Diatsonama, Louka, Popova et Smirnov, à la fin du spectacle

Une vue de l'assistance

Or,Popovadissimule(pluspourlongtemps)uncaractèreégalementexplosif;larencontrepeutalorss'acheverparunduel(Popovapeutchercherles Smith&Wesson de son défunt mari) ou par un mariage. LeThéâtredesartslibresadisposédetroismoispour concoctercespectaclequis'estdéroulésousleregard del'ambassadeurdeCuba,JoséAntonioGarciaGonzalez,dudirecteurduCCR,SergeyBelyaev,etdeplus d'une centaine d'amoureux de l'art de Molière.

Véran Carrhol YANGA

Etude de Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNIANGAISE
Notaire à Pointe-Noire
1, Angle Avenues Commandant FODE & Benoît GANONGO
Vers le Rond-point Mess Mixte de Garnison
Immeuble MORIJA, 1er étage, Centre-ville
B.P.: 1431 ; Tél.: 22 294 13 34/05 736 64 64
République du Congo

INSERTION LEGALE

«PÔLE ASSURANCES CONSEILS»
En sigle «P.A.C.-SARL»
Société à Responsabilité Limitée
Capital social de Francs CFA: Dix Millions (10 000 000)
Siège social: 935, Avenue Marien NGOUABI, quartier Tié-Tié
RCCM: CG/PNR/19 B 138
Pointe-Noire, République du Congo

Suivant acte authentique reçu par le Notaire soussigné, le 18 février 2019, enregistré à Pointe-Noire, le 26 février 2019, folio 038/9, n°213, il a été constitué une société commerciale ayant les caractéristiques suivantes:
FORME: Société à Responsabilité Limitée (SARL) ;
OBJET:
La société a pour objet, tant en République du Congo qu'à l'étranger:
-Vente des produits d'assurances;
-Gestion de risques;
-Conseils;
Et, généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes ;
DENOMINATION: La société prend la dénomination de «PÔLE ASSURANCES CONSEILS», en sigle «P.A.C.- SARL»;
SIEGE SOCIAL: Le siège social de la société est sis à Pointe-Noire, 935 Avenue Marien NGOUABI, quartier Tié-Tié, République du Congo ;
DUREE: 99 ans, à compter de son immatriculation au R.C.C.M.;
GERANCE: La société est gérée par Monsieur Joseph TCHITCHELLE, nommé en qualité de gérant pour une durée indéterminée ;
RCCM: CG/PNR/19 B 138 ;
DEPOT LEGAL: Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, le 25 mars 2019, sous le numéro 19 DA 389.

Fait à Pointe-Noire, le 02 avril 2019.

Pour avis,
Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNIANGAISE,
Notaire.

ANNONCE LEGALE

ANGLO AFRICAN OIL & GAS CONGO
Société anonyme unipersonnelle
Capital social: 10.000.000 F.CFA
Siège social: Tilapia, Route nationale n° 5, B.P.: 1753
Pointe-Noire, République du Congo
RCC: CG/PNR/11 B 2623

Suivant procès-verbal des résolutions de l'actionnaire unique de la société ANGLO AFRICAN OIL & GAS CONGO, en date du 25 mars 2019, enregistré à Pointe-Noire, le 1er avril 2019, sous le folio 060/208 n° 2609, il a été arrêté ce qui suit:
La désignation de Monsieur Patrick Van Alphen en qualité d'Administrateur Général adjoint.
Dépôt légal: Au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, et inscription au Registre du Commerce et Crédit Mobilier, sous le numéro CG/PNR/11 B 2623.

Fait à Pointe-Noire, le 04 avril 2019.

Pour avis,
Maître Fernand CARLE.

REPUBLIQUE DU CONGO
PROJET EAU, ELECRICITE ET DEVELOPPEMENT URBAIN (PEEDU)
Financement : Banque mondiale
Financement : Agence française de Développement (AFD)
BP 2099 BRAZZAVILLE.
Tél. : [00 242] 05 556 87 87 Email : pedu_congo@yahoo.fr

AFD

AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL AOI N° F005/PEEDU-FIAE 2019 POUR FOURNITURE DE PIECES DE RECHANGE DE L'USINE D'EAU DE DJIRI A BRAZZAVILLE AU PROFIT DE LA CONGOLAISE DES EAUX (LCDE) EX- SOCIETE NATIONALE DE DISTRIBUTION D'EAU (SNDE).
(Avis de relance)

Date : Le 03 Avril 2019
Le gouvernement de la République du Congo a obtenu un financement de l'Agence Française de Développement pour financer le coût du Projet d'Extension en Zones périphériques et du renforcement du Service d'eau Potable à Brazzaville (PEPS). Il est prévu qu'une partie des sommes accordées au titre de ce financement, notamment le Fonds d'Investissement et d'Aide à l'Exploitation (FIAE) dont l'unité de coordination du Projet Eau, Electricité et Développement Urbain est Maître d'Ouvrage délégué, sera utilisée pour effectuer les paiements prévus au titre du marché de fourniture de pièces de rechange pour l'usine d'eau de Djiri à Brazzaville au profit de La Congolaise des Eaux (LCDE) ex- Société Nationale de Distribution d'Eau (SNDE).
1. L'Unité de coordination du Projet Eau, Electricité et Développement Urbain sollicite des Offres sous pli fermé de la part de Soumissionnaires éligibles pour la fourniture de pièces de rechange pour l'usine d'eau de Djiri à Brazzaville.
2. Les Soumissionnaires éligibles et intéressés peuvent obtenir des informations auprès de l'unité de Coordination du Projet Eau, Electricité et Développement Urbain (PEEDU) : 2ème étage du siège du Ministère de l'Equipement et de l'Entretien Routier - B.P 2099 Brazzaville, République du Congo - Tel: +242 05 556 87 87 - E-mail: pedu_congo@yahoo.fr
et prendre connaissance des Documents d'Appel d'Offres à la même adresse de Neuf (09) heures à quinze (15) heures, du lundi au vendredi.
3. Les Soumissionnaires intéressés peuvent obtenir les Documents d'Appel d'Offres complets en Français en formulant une demande écrite à l'adresse mentionnée ci-dessus contre un paiement non remboursable de Trois cent mille (300 000) FCFA. Le paiement devra être effectué uniquement sous la forme d'un versement au compte du PEEDU N° 30011 00020 90000130905 77 domicilié au Crédit du Congo agence de Brazzaville. Le Document d'Appel d'offres sera alors retiré au PEEDU contre remise d'un récépissé.
4. Les Instructions aux Soumissionnaires et le Cahier des Clauses Administratives et Générales sont ceux du Document Type d'Appel d'Offres pour la Passation de Marchés de Fournitures de l'Agence Française de Développement.
5. Les Offres devront être soumises à l'adresse ci-dessus au plus tard le 28 Mai 2019 à 12 heures précises.
6. Les Offres doivent comprendre une garantie de soumission pour un montant de Quatre millions (4 000 000) FCFA. Les Offres seront ouvertes en présence des représentants des Soumissionnaires qui le souhaitent à l'adresse ci-dessus, le 28 Mai 2019 à 13 heures.
7. Les exigences en matière de qualifications sont :
• Situation et performance financière basée sur les formulaires FIN3-1 et FIN 3.2
• Capacité technique basée sur le formulaire EXP 1
(Voir les Documents d'Appel d'Offres pour les informations détaillées).

Le Coordonnateur
Maurice BOUESSO./

ANNONCE

Banque des États de l'Afrique Centrale - Services Centraux
Commission Générale n° 02 de passation des marchés

Sélection internationale ouverte n° 12/BEAC/DGEFRI-DERS/SIO/CC/2019 du 27 mars 2019 pour la traduction en anglais du rapport annuel 2017 de la BEAC.

La Banque des Etats de l'Afrique Centrale envisage de recruter, sur fonds propres, un consultant individuel pour la traduction de son rapport annuel 2017. A cet effet, elle invite, par le présent avis de sélection, les consultants remplissant les conditions requises, à soumettre leur proposition.

Le processus se déroulera conformément aux dispositions du Règlement n°01/CEMAC/UMAC/CM/18 portant adoption du Code des marchés de la BEAC, notamment la procédure de sélection basée sur la qualité technique et le coût.

I. OBJET DE LA SÉLECTION:

Les prestations, objet de la présente sélection, porteront notamment sur la traduction fidèle en anglais du rapport d'activités de la Banque Centrale pour l'année 2017. Les caractéristiques du rapport à traduire sont les suivantes:

- Nombre de pages format A4: 202 ;
- Nombre approximatif de mots: 43 000.

II. DOSSIER DE CANDIDATURE :

Les candidats à la présente sélection devront fournir deux dossiers, en un (01) exemplaire original et quatre (04) copies comprenant les pièces ci-après:

Dossier administratif et technique: Les candidats devront fournir un dossier complet comprenant les documents ci-après:

- un engagement sur l'honneur de la véracité des informations déclarées et l'authenticité des documents fournis;
- un curriculum vitae précisant l'identité du candidat, ses contacts (téléphone et courriel), les diplômes universitaires obtenus, les références similaires détaillées (clients, objet du marché, prestations réalisées);
- les justificatifs des prestations antérieures similaires (attestation de bonne exécution etc.);
- les copies certifiées conformes de la pièce d'identité et des diplômes;
- un agrément délivré par l'autorité compétente ou tout document en tenant lieu;
- la méthodologie de travail proposée.

Le consultant devra justifier d'une solide expérience dans le domaine de la traduction en anglais des rapports d'activité et/ou d'autres documents à caractère économique, monétaire et financier. Ses qualifications minimales requises sont:

- être titulaire d'un diplôme de niveau bac + 5 ou équivalent dans le domaine de la traduction du français vers l'anglais;
- disposer d'une expérience avérée dans le domaine ;
- avoir une expérience dans la traduction en anglais des documents techniques rédigés en français soutenu de nature économique, monétaire et financière et disposer de références pertinentes: un minimum 25 documents de 25 000 mots, dans le domaine de la traduction du français vers l'anglais est requis.

Dossier financier:

- la lettre de soumission financière conforme au modèle.

III. ÉVALUATION DES CANDIDATURES

Les candidatures seront évaluées suivant les critères ci-après.

a) Critères d'évaluation

b) Les rubriques seront notées sur 100 points de la manière suivante:

- Diplômes universitaires: 20 points;
- Références similaires: 50 points;
- Méthodologie de travail: 20 points;
- Délai de réalisation maximum: 10 points. La note technique minimale requise est de soixante-dix points.

c) Pondération applicable

Proposition technique: 80%;
Proposition financière: 20%.

IV. DÉPÔT ET OUVERTURE DES CANDIDATURES

Les dossiers de candidature, obligatoirement rédigés en langue française, devront être déposés, sous pli fermé, à l'adresse suivante, au plus tard le jeudi 2 mai 2019 à 12H00, heure de Yaoundé:

BANQUE DES ÉTATS DE L'AFRIQUE CENTRALE
SERVICES CENTRAUX, 736 Avenue Monseigneur Vogt
BUREAU D'ORDRE – 15e étage - Porte 15.01
B.P.: 1917, Yaoundé - CAMEROUN

L'enveloppe extérieure devra porter uniquement la mention: «SÉLECTION INTERNATIONALE OUVERTE N°12/BEAC/DGEFRI-DERS/SIO/CC/2019; À N'OUVRIR QU'EN SÉANCE DE DÉPOUILLEMENT».

Les dossiers de candidature seront ouverts, en deux phases en présence des représentants des soumissionnaires dûment mandatés qui souhaitent assister à la séance d'ouverture. Les dossiers administratifs et techniques seront ouverts le jeudi 2 mai 2019 à 13 heures précises et les propositions financières seront ouvertes le mercredi 15 mai 2019 aux Services Centraux de la BEAC à Yaoundé. Les candidatures reçues après le délai fixé seront rejetées.

V. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Les consultants intéressés peuvent obtenir un complément d'information, à l'adresse ci-dessous, entre 9 heures et 12 heures, les jours ouvrés.

BANQUE DES ÉTATS DE L'AFRIQUE CENTRALE
Services Centraux, 736 Avenue Monseigneur Vogt
Direction Générale de l'exploitation, CGAM,
14e étage, Porte 14.12
B.P: 1917, Yaoundé – CAMEROUN
Fax: (+ 237) 222 23 33 29
@: cgam.scx@beac.int

Yaoundé le 27 mars 2019.

Le Président de la Commission

Championnat national de football/ Ligue 1

Calendrier démentiel pour la phase retour

La phase aller à peine bouclée samedi 6 avril à Pointe-Noire, avec le large succès d'AS Otohô aux dépens du V.Club-Mokanda (4-1), les équipes sont revenues sur l'aire de jeu. Pour aborder, le dimanche 7 avril, la phase retour. Mais avec un calendrier démentiel: 14 journées en deux mois, soit six en avril et sept autres en mai. Un rythme pour professionnels pour un football encore amateur officiellement.

C'est un exercice épuisant. Le 27 mai prochain, tout doit être terminé. On risque de «tuer» les joueurs, s'est exclamé un entraîneur, en volant vite combler un retard dont ils ne sont pas responsables. Mais, la Fédération n'a pas le choix. Elle est sous pression de la CAF qui a validé une nouvelle périodicité de ses compétitions interclubs. Elle se déroulera désormais sur deux années, d'août à mai. Comme les interclubs européens. Pour se conformer à ce nouveau calendrier, l'organisme dirigeant du ballon rond continental a fixé au mois de juin la date limite d'inscription des équipes. Une innovation: l'équipe classée deuxième à l'issue du championnat représentera le pays à la Coupe de la Confédération, a annoncé le président de la FECOFOOT, jeudi dernier. Un privilège qu'avait droit le vainqueur de la Coupe nationale. La finale de cette compétition ne se déroulant qu'en août, trop tard pour qualifier le vainqueur

Cela étant, JST (Jeunesse sportive de Talangaï) et Patronage Sainte-Anne

Valdy Matongo (JST): un but et une passe décisive contre Patronage Sainte-Anne

ont ouvert le bal au Stade Massamba-Débat. Un match qui a donné raison aux jeunes descendus des collines de Talangaï, quoique jouant en infériorité numérique après l'expulsion d'un de leurs défenseurs pour jeu dangereux. Chadly Kennedy a entamé la marque, en première période de jeu. Il l'a doublée (75e) sur un caviar de Valdy Matongo. Le neveu de l'ancien ailier international Matongo "Secousse" a finir par inscrire son but (85e), lui aussi, en enchaînant vitesse, contre-pied et frappe croisée, du pied gauche. Score final: 3-0.

Le deuxième match, entre Diables-Noirs et Inter Club, s'est disputé sur un rythme éreintant, le beau temps aidant. Ils s'est terminé sur le même score que le lever de rideau. La troisième minute était déjà porteuse d'espoir pour les Diables-Noirs, Wilfrid Nkaya ayant fait bouger les filets militaires. Autre med'unrush, côté gauche, ce dernier offrait ensuite le second but à Prince Mouandza (13e). Les jeux étaient-ils faits? Il fallait attendre le troisième but, œuvre de Sébaré (78e) pour l'affirmer. Un match, Tongo FC-La Mancha, se déroulait au moment où nous étions sous presse lundi 8 avril. Les dernières joutes de cette journée auront lieu mercredi 10 avril.

Pour revenir à la phase aller, elle a catapulté à sa tête l'AS Otohô qui totalisait 37 points, alors que son suivant, CARA, en était à plusieurs longueurs de distance (25 points). On le voit, Otohô domine la compétition de la tête et des pieds. Il est bien parti pour succéder à lui-même. Il est nanti d'une marge de sécurité telle qu'il pourrait même déclarer forfait trois matches. De toute façon, Otohô ne déclarera pas forfait, cela n'est pas sportif. Il entend plutôt confirmer son éblouissante ascension, en coupant les ailes à tous les mauvais canards. Et il est là, piaffant d'impatience.

Guy-Saturnin MAHOUNGOU

Rendez-vous (Mercredi 10 avril): CARA-FC Kondzo et Etoile du Congo-AC Léopards (à Brazzaville), AS Cheminots-AS Otohô et V.Club-Mokanda-Nico-Nicoyé (à Pointe-Noire)

Décès de Dieudonné Okombi

Il a occupé une place cardinale dans le karaté congolais

L'intraitable et impitoyable mort vient d'arracher à la vie un grand dirigeant sportif, Maître Dieudonné Okombi, ancien président de la Fédération congolaise de karaté et membre des Comités exécutifs de la Fédération internationale de karaté (WFK) et de l'Union africaine de karaté. Dieudonné Okombi est décédé le 23 mars dernier à Dakar (Sénégal) où il supervisait les compétitions de la zone 2 Afrique de l'Ouest, en sa qualité de membre du Comité exécutif de l'UFAK. Terrassé par une crise cardiaque. Il a été inhumé samedi 6 avril à Paris (France).

S'il y a des dirigeants de karaté qui méritent toute la reconnaissance, il est parmi les plus en vue à mon avis. Savie durant, il l'a consacrée au service du karaté, contribuant largement à faire de ce sport l'un des plus performants du pays. Il n'y aqu'à lire la moisson fructueuse de médailles obtenue par cette discipline pendant son règne de 12 ans à la tête de la Fédération (2001-2012): 71 breloques, au total, dont 28 d'or, 19 d'argent et 24 de bronze. Il faut y ajouter aussi les nombreux titres continentaux, par équipe et dans toutes les catégories d'âge.

Dieudonné Okombi

Derrière ce gros homme dont l'embonpoint était plein d'autorité se cachait un ancien karatéka. Il a contracté le virus de ce sport à 14 ans (il est né le 16 décembre 1956 à Brazzaville) comme combattant du club Calk Funakoshi, à Poto-Poto. En 1977 il devient international, dispute et remporte son premier combat au cours de la rencontre Congo-Zaïre (l'actuelle RDC). Une carrière précocement arrêtée. Pour se poursuivre comme entraîneur de ligue, puis arbitre. Avant d'être élu président de son club d'origine. Touts'enchaîne après: membre du comité exécutif de la Fédération, trésorier adjoint puis trésorier général (de 1986 à 1992), arbitre continental à l'occasion des Jeux africains d'Harare (1995), trésorier général de l'Union des fédérations africaines de karaté (UFAK) en 1996 et, la même année, représentant de l'UFAK à la commission Finances de la Fédération mondiale de karaté. Le 25 février 2001, il est élu président de la Fédération congolaise de karaté. Autre fonction, il était jusqu'à sa mort président de la zone 4 de l'UFAK.

Maintenant qu'il est mort, il ne me reste plus qu'à saluer la mémoire d'un bénévole du karaté, qui a consacré une bonne partie de sa vie à gérer ce sport dans son pays, en Afrique et dans le monde.

Adieu, Dieudonné Okombi et que ton âme repose en paix!

Equateur Denis NGUIMBI

Pointe-Noire

Kick-boxing: les champions sont là

Les champions de Pointe-Noire

Il n'est pas superflu de revenir sur les championnats départementaux de Pointe-Noire. Parce que, dernièrement, nous avons omis de publier le palmarès de cette compétition. Il sont là, les récents champions de Pointe-Noire.

Les boxeurs étaient engagés dans plusieurs catégories. L'unique titre des dames a été remporté par Rouchina Mouandza aux dépens de Claude Mpika dans les moins de 60kg en low kick. Place aux messieurs! Le titre des moins de 57kg revient à Junior Kbaoi au terme d'une finale qui lui a permis de dominer Paolin Mavoungou. Chez les moins de 60kg, Jura Kimpalou a arraché le titre en s'imposant devant Bruno Nylengué. Le champion dans la catégorie des moins de 63kg est Prefera Pambou, victorieux de Grâce Mampouya en finale. Darcy Koubemba a pris le meilleur sur Roll Mamvouka dans la finale des moins de 67kg. Autres champions: Check Koulibali (moins de 70kg), Nephtally Ngoma (moins de 74kg) et Yann Mavounga (moins de 79kg). Dans le style Full contact: Gess Mavoungou (moins de 60kg) et Loïc Botela (moins 67kg) ont pris les titres mis en jeu.

G.-S.M.

Basket-ball

Sixième journée à Brazzaville

Les résultats ci-après ont été enregistrés, en seniors hommes: AS La Grandeur-BCM (89-57), Inter Club-Diables-Noirs II (73-30), Patronage Sainte-Anne II-Avenbir du rail (65-64), Anges-Noirs BC-Etoile du Congo (52-62), RCO-Patronage Sainte-Anne I (43-67), AS Thomas-Liber Basket (FF: 00-20), RBC-Diables-Noirs I (71-70).

ETUDE DE Me Frédy Cyriaque MOKOKO
Immeuble Pharmacie de Nuit Sophiana, 1er étage, rond-Point Koulounda, Avenue de la Tsiémé, 97, rue Sainte Anne
B.P.: 14 642 * Tél.: (+242) 06 661. 23. 53//05 556. 06. 86
E-mail: f_mokoko@yahoo.fr*etudemokoko@yahoo.fr
Ouenzé - Brazzaville - République du Congo

AVIS DE DISSOLUTION

Par le ministère de Maître Frédy Cyriaque MOKOKO, Notaire à la résidence de Brazzaville, les associés de la société EXPERTEL COMMUNICATION, société à responsabilité limitée au capital de deux millions de francs CFA, dont le siège social est fixé à Plateau des 15 ans - Brazzaville, 728, rue Moulenda, Boîte Postale: 13 167, immatriculée au Registre du commerce et du crédit mobilier de Brazzaville, sous le numéro 11B2461, ont:

- Par assemblée générale en date à Brazzaville du 13 février 2019 dont le procès-verbal a été déposé au rang des minutes du notaire soussigné le même jour, décidé de la dissolution de la société EXPERTEL COMMUNICATION SARL dont le notaire soussigné est nommé liquidateur.

La dissolution de la société EXPERTEL COMMUNICATION SARL est publiée au Registre du Commerce et du Crédit mobilier sous le numéro 11B2461, le 21 février 2019, récépissé de dépôt numéro CG/BZV/11B2461-19D67.

La société EXPERTEL COMMUNICATION SARL est mise en liquidation.

Pour avis,
Me F. C. MOKOKO,
Notaire.

ETUDE de Maître Jean Marie MOUSSOUNDA
Notaire à Brazzaville
1er étage immeuble City Center, Centre-ville, B.P.: 14771
Tél.: (00242) 81.18.93; 06.664.83.17; 05.522.06.60
NIU: P2005110002540126
E-mail: moussoundajeama@gmail.com
REPUBLIQUE DU CONGO

CONGO GAGNANT

Société Par Action Simplifiée Unipersonnelle
AU CAPITAL DE: UN MILLION (1.000.000) FRANCS CFA
Siege Social: Avenue Cardinal Emile BIAYENDA, Immeuble X-OIL Centre-ville
Arrondissement 3 Poto-Poto, Brazzaville
RCCM CG-BZV-01-2019-B16-00003

CONSTITUTION

Aux termes des actes reçus par Maître Jean Marie MOUSSOUNDA, en date à Brazzaville du 04 mars 2019 dûment enregistrés à Brazzaville, aux Domaines et Timbres de Poto-Poto, en date du 07 mars 2019, sous Folio 45/6 n°0540, il a été constitué une société dénommée CONGO GAGNANT
dont les caractéristiques sont les suivantes:
Forme: Société Par Action Simplifiée Unipersonnelle ;
Capital: 1.000.000 F.CFA;
Siège: Brazzaville, sis Avenue Cardinal Emile BIAYENDA, Immeuble X-OIL, Centre-ville,
Arrondissement 3 Poto-Poto, Brazzaville, République du Congo ;
Objet: L'organisation et la collecte de tous paris, notamment hippiques ou sportifs, de pronostics, d'opération de loterie, de concours ou tous autres jeux de hasard, tant pour son compte que pour le compte de tiers;
Durée: 99 années ;
RCCM: La Société est immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier du Tribunal de
Commerce de Brazzaville sous le n° CG-BZV-01-2019-B16-00003 du 12 mars 2019.
Gérance: Monsieur Alexandre Joseph George POUGET est nommé en qualité de Président de la Société.
Dépôt de deux expéditions des statuts à Brazzaville, conformément à la loi.

Pour insertion,
Maître Jean Marie MOUSSOUNDA

OFFICE NOTARIAL de Me Chimène Prisca Nina PONGUI
Notaire à Brazzaville
195 bis, rue Vindza, Plateau des 15 ans - Moungali
1er étage, Immeuble MA RECONNAISSANCE
B.P.: 14745 – Tél.: (+242) 06 662 43 35//05 516 70 79
E-mail: etudepongui2@gmail.com

FASTCHEF

Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Au capital social de 1 000 000 Francs CFA
Brazzaville (République du Congo)
Rez-de-chaussée Immeuble Patte d'Oie (SOPRIM)
Case J-490/M (en face de l'E.N.A.M.)
RCCM: CG-BZV-01-2019-B13-00069

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte authentique reçu par Maître Chimène Prisca Nina PONGUI, Notaire à Brazzaville (Congo), sis 195 bis, rue Vindza, Plateau des 15 ans- Moungali, 1er étage Immeuble MA RECONNAISSANCE, le dix décembre mil dix-huit, enregistré à Brazzaville, à la recette des Impôts de Ouenzé, le dix décembre de la même année, sous le Folio 219/2 n°526.
Il a été constitué une Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle présentant les caractéristiques suivantes:
Dénomination sociale: FASTCHEF ;
Objet social:
-la restauration rapide ;
-le service traiteur ;
-la location du matériel de restauration ;
-la glacerie ;
-la pâtisserie ;
-l'évènementiel;
-la formation.
Siège social: Brazzaville (Congo), rez-de-chaussée Immeuble Patte d'Oie (SOPRIM), case J-490/M (en face de l'E.N.A.M.) ;
Capital: un million (1 000 000) de Francs CFA, divisé en cent (1 00) parts sociales de dix mille (10 000) Francs CFA chacune, libérées entièrement par l'associée unique ;
Durée: 99 années, à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier ;
Exceptionnellement, l'exercice social a été fixé du quatre avril deux mil dix-neuf et sera clos le trente et un décembre de la même année.
Apports en numéraire: le capital est entièrement constitué par des apports en numéraire. Suivant acte de Déclaration Notariée de Souscription et de Versement du capital reçu par Maître Chimène Prisca Nina PONGUI, Notaire, le dix décembre deux mil dix-huit, de la société susnommée, enregistré à la recette des Impôts de Ouenzé, le dix décembre de la même année, sous le Folio 219/1 n°525 ;
Gérance: la société a pour gérance Monsieur Aymar Delmas EBIOU, nommé pour une durée non limitée statutairement ;
Immatriculation: l'immatriculée de la société au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville a été effectuée le deux avril deux mil dix-neuf, sous le numéro CG-BZV-01-2019-B13-00069.

Pour avis et mention,
Maître Chimène Prisca Nina PONGUI,
Notaire.

AVIS

SOCIETE VERSALIS CONGO SARLU
Société à Responsabilité Limitée à associé unique
Au capital de 1 000 000 F. CFA
SIEGE SOCIAL: Avenue Charles De Gaulle

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'Associé Unique de la société VERSALIS CONGO SARLU en date du 31 Octobre 2018, enregistré auprès de la Recette de l'Enregistrement de la ville de Pointe-Noire-République du Congo- en date du 05 décembre 2018, sous le numéro 224/22, Folio 2001,
Il a été décidé de transférer le siège social de la société, du 12-14 Avenue Fayette TCHITEMBO au 125-126 Avenue Charles De Gaulle, dans la ville de Pointe-Noire, avec effet immédiat.
Le Cabinet Deloitte Touche Tohmatsu, demeurant Avenue Charles De Gaulle, face Atlantic Palace Pointe-Noire, a été désigné pour réaliser toutes les formalités y relatives.
Le dépôt des actes et pièces relatifs au transfert du siège social de la société est effectué au greffe du Tribunal de Commerce de la ville de Pointe-Noire, République du Congo.
Mention a été faite au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) de ladite ville.

Pour avis.

MAÎTRE GISCARD BAVOUEZA-GUINOT
Notaire
Titulaire d'un office notarial sis 30, Avenue Nelson MANDELA
(à côté de l'ex-FOREVER LIVING, non loin de l'Agence Française de Développement),
Centre-ville, Brazzaville. Tél.: (00242)04.418.20.81/06.540.59.45, B.P.: 15.244
E-mail: etudegiscardbavouezaguinot@gmail.com
République du Congo

ANNONCE LEGALE

«CHINA INTERNATIONAL WATER & ELECTRIC CORP».
En sigle CWE-SARL
Société de droit chinois
Siège social Liupukanq, District de Xichenq, Beijing,
République Populaire de Chine.
Siège de la succursale en République du Congo:
Immeuble Coray, rue de la musique tambourinée, Centre-ville,
Brazzaville.
RCCM: CG-BZV-01-2019-B21-00002

AVIS D'OUVERTURE D'UNE SUCCURSALE

Aux termes d'un mandat sous seing-privé du Président Directeur Général de la société «CHINA INTERNATIONAL WATER & ELECTRIC CORP», en sigle CWE, du 21 janvier 2019, reçu le 26 mars 2019 au rang des minutes de Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT, Notaire en la résidence de Brazzaville, enregistré au bureau des domaines et du timbre à Brazzaville, le 29 mars 2019, sous Folio 60/17, numéro 0786, il a été décidé l'ouverture d'une Succursale de la société CHINA INTERNATIONAL WATER & ELECTRIC CORP, en sigle CWE en République du Congo .
A cet effet, Monsieur WANG Xiao Gang, de nationalité chinoise, a été nommé représentant de la succursale de la société CHINA INTERNATIONAL WATER & ELECTRIC CORP, en sigle CWE en République du Congo.
La société CHINA INTERNATIONAL WATER & ELECTRIC CORP, en sigle CWE, a, entre autres, pour objet l'envoi de toutes sortes de travailleurs à l'étranger, l' import-export , le forfait des travaux hydrauliques.
Durée: Deux (2) ans.
La Succursale de la société CHINA INTERNATIONAL WATER & ELECTRIC CORP a, par conséquent, été inscrite au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier tenu au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 01 avril 2019, sous le numéro CG-BZV-01-2019-B21-00002.

Pour avis,
Maître Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT
Notaire

BUROTOP IRIS

Distributeur officiel

La **SÉCURITÉ** n'a pas de prix

à partir de

25.000 Fcfa HT

Leader Mondial de Vidéosurveillance Digitale

HIKVISION

Bzv Tél : 06 669 60 60
PN Tél : 05 605 60 56

www.burotopiris.com